



ASSOCIATION PGEM MOOREA · TE TAIROTO NO TE UI TAU

Bilan 2025 & réponse à la DRM

À l'attention de **Gabriel Sao Chan Cheong**, chef de la Section Pêche
Direction des Ressources Marines — Polynésie française

Dossier constitué à l'attention de la Direction des Ressources Marines.

UNE ASSOCIATION PRÉSENTE DEPUIS 20 ANS

Août 2026



AVANT DE RÉPONDRE POINT PAR POINT

Le travail de l'association en 2025

la ora na. Nous vous remercions pour ces questions, qui nous donnent l'occasion de mettre des mots et, autant que possible, des chiffres sur le travail que nos référents et notre bureau mènent au quotidien depuis 2007.

Vous nous avez demandé, le 21 août, des éléments chiffrés pour mieux valoriser ces actions. Nous les avons rassemblés auprès de nos référents, de nos partenaires du périscolaire et de notre trésorerie : ils figurent dans les pages qui suivent, évènement par évènement, école par école et secteur par secteur.

Là où nous ne donnons pas de chiffre, ce n'est pas faute d'activité. Les constats de nos référents nous parviennent par téléphone et lors de nos réunions, et nous les portons aux services techniques, à la brigade nautique ou au comité de gestion. Ce sont ces échanges qui font vivre l'information. Nous avons relevé pour vous le nombre de signalements consignés dans les carnets ; ce que nous n'avons pas les moyens administratifs de mener page à page, c'est leur qualification, une à une.

Nous tenons également à renouveler nos remerciements à la DRM pour son soutien constant, et pour la subvention 2025, versée plus tôt que les années précédentes, ce qui nous a beaucoup aidés dans la conduite de nos actions.

Lee Rurua

Présidente de l'association PGEM Moorea
Local PGEM, Pihaena · asso@pgem.org

L'origine de l'association

Sur le nombre de membres à jour de cotisation, quelques éléments d'histoire nous semblent utiles, car ils éclairent la façon dont l'association s'est constituée et fonctionne aujourd'hui.

EN BREF

- Association créée en **2007** pour porter la gestion financière du **Comité Permanent** (aujourd'hui CGEM)
- Le Comité n'ayant pas de personnalité juridique propre, il ne pouvait ni recevoir ni gérer directement des fonds
- Les membres du Comité sont membres d'office de l'association

LE DÉTAIL

À l'époque, la gestion financière du dispositif ne pouvait être portée ni par le Pays ni par la commune, pour des raisons tenant à leurs règles propres. Le Comité Permanent a donc choisi de créer une association pour assurer cette fonction, et lui a confié la gestion des fonds affectés au PGEM.

L'association n'était alors pas ouverte à l'extérieur : seuls les membres du Comité Permanent pouvaient siéger au bureau. Les membres du Comité en sont restés membres d'office, sans que la cotisation soit véritablement pratiquée. C'est pourquoi le nombre d'adhérents à jour de cotisation reflète assez mal l'activité réelle de l'association, laquelle repose surtout sur l'engagement bénévole des référents, du bureau et des personnes qui participent aux actions de terrain décrites dans les pages suivantes.

Nous mentionnons volontiers que **Christa Teihotu**, première présidente de l'association, avait pris en charge sur ses propres deniers les six premiers mois de rémunération du médiateur, **Michel Dhieux**. Ce geste des débuts dit assez bien l'esprit dans lequel l'association s'est mise en place.

L'association PGEM a toujours porté les décisions collégiales du comité et respecté une « pudeur de réserve » pour garder en interne ce qui pouvait pourtant aller contre son éthique, son sens moral et même, en certains cas, la légalité de décisions prises. Cette loyauté au dispositif pour accepter un consensus est parfois perçue comme une compromission pour certains membres, voire même de la trahison pour certains usagers.

Depuis 20 ans, l'association a un rôle important de présentation, de médiation, de mémoire, de compréhension des enjeux ; elle bénéficie de la confiance de nombreux acteurs locaux et de la reconnaissance de nombreuses instances administratives. Son travail mérite donc d'être soutenu, sachant que nous ne pouvons faire plus que la valeur que nous fournissons et celle qu'on nous autorise.

Les principales actions menées en 2025

Le tableau ci-dessous reprend, dans l'ordre, les actions conduites au cours de l'exercice, avec leur date, leur lieu, le public concerné et le nombre de nos bénévoles mobilisés.

Date	Lieu	Action	Public	PGEM
06-18/02/2025	Moorea	Mission d'assistance juridique du Pr. François Féral, mandatée et financée par l'association	Élus, services communaux, associations	—
16/02/2025	Moorea	Rencontre publique « Protéger l'environnement : pouvoirs, contre-pouvoirs et actions juridiques »	Monde associatif et culturel	—
14/03/2025	Plage Ta'ahiamanu	Stand et jeux de sensibilisation, deux classes du collège de Tahiamanu (5 ^e et 4 ^e)	40 collégiens + accompagnateurs	2
29/07/2025	Piha'e'ina	Stand et jeux de sensibilisation, centre de loisirs	17 enfants de 5 à 14 ans + 4 animateurs	2
2025 sur 1 semaine	Amuiraa Aperahama	Stand et sensibilisation	~120 matahiapo de Moorea et de Raiatea	2
08/11/2025	Moorea, toute l'île	Dépôts de documents chez les patentés, les boutiques et les prestataires nautiques ; diffusion dans les quartiers et auprès des pêcheurs riverains	Professionnels, usagers, communautés religieuses — ~500 personnes	1 à 3
2025 sur 3 jours	Plage de Ta'ahiamanu	Stand, jeux de sensibilisation et de connaissance — Journée du bénévolat (DJS)	Grand public — manifestation d'environ 2 500 visiteurs	3
Déc. 2025	Paopao-Tahiamanu	Stand et jeux de sensibilisation, centre de loisirs de Paopao, dans la suite du PEDT	22 enfants de 5 à 14 ans + 6 animateurs	2

S'y ajoutent les actions continues ci-dessous et le périscolaire, détaillé page suivante. Des actions 2026 sont déjà engagées et seront rapportées au titre de l'exercice suivant.

Actions continues sur l'année

Périscolaire — écoles de **Maharepa** et **Paopao**, maternelles et primaires, en lien avec les animateurs.

Puna Reo Piha'e'ina — partenariat reconduit : stage de théâtre de jeunes en engagement civique sur la protection de l'AMP de Pihaena, prolongé avec Nani Clown.

Formation et vie du comité

Référents — **3 à 4 rencontres** dans l'année : bilan, actualités du PGEM, formations par Hereiti et Dom, recrutement.

CGEM — participation à toutes les réunions officielles du comité de gestion.

Bureau — rencontres régulières de gestion et de suivi des projets.

Cadre juridique — amélioration continue du cadre du PGEM révisé, au regard des compétences du Pays et de la commune.

Les publics touchés

Les interventions en milieu scolaire et périscolaire se comptent précisément. Les stands ouverts au public relèvent d'un autre ordre : nous donnons la fréquentation des manifestations qui les accueillent.



Atelier de terrain, supports du PGEM



Ministre et élus sensibilisés aussi !

Les enfants et les scolaires

396 enfants et 39 animateurs touchés par le périscolaire de septembre à décembre, dans trois écoles — le détail figure page suivante.

40 collégiens de 5^e et 4^e le 14 mars à Ta'ahiamanu.

17 enfants et 4 animateurs au centre de loisirs de Piha'e'ina en juillet, **22 enfants** et 6 animateurs à celui de Paopao en décembre.

Les publics de passage

La **Journée du bénévolat** organisée par la DJS à Ta'ahiamanu a rassemblé environ **2 500 visiteurs** sur trois jours ; trois de nos bénévoles y ont tenu un stand pendant toute la durée de la manifestation.

L'**Amuiraa Aperahama** nous a permis de rencontrer **~120 matahiapo** de Moorea et de Raiatea sur une semaine, et les dépôts de novembre ont touché les prestataires nautiques ainsi que les communautés religieuses, soit **~500 personnes**.

CE QUE CES CHIFFRES RECOUVRENT

Les effectifs des manifestations publiques sont ceux de l'évènement qui nous accueillait, et non le nombre de personnes venues échanger à notre stand, que nous ne comptons pas. Il en va de même pour la distribution auprès des prestataires d'activités nautiques, qui se fait au fil des visites sur l'ensemble de l'île.

En milieu scolaire, nous observons que l'implication des enseignants varie : certains se saisissent pleinement des supports comme thème de travail, d'autres se limitent à leur distribution. La coordination de ces actions relève du niveau rectoral, mais chaque enseignant demeure libre de construire son programme. Les séjours en centre de loisirs offrent de ce point de vue un cadre complémentaire, puisqu'ils permettent aussi de former les animateurs eux-mêmes, ce qui prolonge la portée du message.

Le périscolaire, de septembre à décembre 2025

Dans le cadre du projet éducatif territorial, nos animations ont concerné l'intégralité des effectifs de trois écoles de l'île, en travaillant conjointement avec leurs équipes d'animation.

École	Niveaux	Enfants	Animateurs
École primaire de Paopao	CP → CM2	282	20
École de Maharepa	SG → CM2	60	11
École maternelle de Paopao	SG	54	8
Total		396	39

Animations conduites de septembre à décembre 2025 dans le cadre du PEDT, sur toute l'école dans chacun des trois établissements.

POURQUOI LES ANIMATEURS COMPTENT AUTANT QUE LES ENFANTS

Les trente-neuf animateurs qui ont encadré ces séances ne sont pas un effectif d'appoint. Les former, c'est prolonger la portée du message bien au-delà des séances elles-mêmes : ils réutilisent nos supports et nos thèmes dans leurs propres activités, tout au long de l'année et sur les périodes de vacances.

C'est ce qui distingue le cadre périscolaire du cadre scolaire, où l'appropriation dépend de la disponibilité de chaque enseignant. Le partenariat conduit avec **Puna Reo Piha'e'ina** répond à la même logique : le stage de théâtre de jeunes en engagement civique sur la protection de l'aire marine protégée de Pihaena, prolongé avec Nani Clown, fait porter le message par les enfants eux-mêmes.

Une continuité, pas une opération ponctuelle

Ces animations s'inscrivent dans un partenariat suivi avec les écoles et les centres de loisirs de Maharepa et de Paopao. Les deux sessions de centre de loisirs de l'année — Piha'e'ina en juillet, Paopao en décembre — en sont le prolongement direct pendant les vacances.

Les supports produits et diffusés

Nous connaissons précisément nos tirages, support par support. La diffusion, elle, est continue : elle se fait au fil des stands, des dépôts et des interventions scolaires, sur plusieurs exercices, et une partie des tirages est encore en stock.

COMMUNICATION 2025
1 008 540 FCFP

- Réimpression flyers activités nautiques — **125 200**
- Réimpression *L'enfant du lagon* 2 — **540 540**
- Sensibilisation PGEM révisé et tenue de stands — **182 800**
- Distribution des documents — **160 000**
- Objets promotionnels (t-shirts, casquettes, sacs isothermes, gilets de sécurité, cartes USB promotionnelles, gourdes) — **379 850**

Bilan financier 2025, approuvé à l'unanimité en AG le 05/03/2026.

LES TIRAGES

Support	Nature	Tirage
<i>L'enfant du lagon 1</i>	livre	~2 000
<i>L'enfant du lagon 2</i>	livre	~2 000
Sensibilisation jet-ski	dépliant	~1 000
« Le lagon de Moorea est notre fierté »	flyer	1 000
« J'aime mon lagon, je le protège »	dossier de fiches	3 500

Ces supports n'ont ni la même nature, ni le même format, ni la même durée de vie : un livre remis à un enfant et une fiche distribuée sur un stand ne se comparent pas, et leur diffusion s'étale sur plusieurs exercices.

Également diffusés : livrets DRM sur les nouvelles règles, flyer sur la taille des poissons, dessins animés sur clés USB — dans les quartiers, auprès des pêcheurs, des riverains et des prestataires du lagon, et dans les écoles, collèges et lycées de Moorea.



Un besoin à signaler

Les livrets édités par la DRM sur les nouvelles règles — distincts de nos propres tirages ci-contre — sont **très demandés mais insuffisants** : nous en sommes en rupture permanente. Un réapprovisionnement régulier aurait un effet direct sur la portée des actions de terrain.



PARTIE 1

La surveillance du lagon

Les référents, leur travail au quotidien,
et les outils que nous mettons en place.

Les référents et leurs secteurs

Le dispositif repose sur des riverains qui suivent leur propre secteur. Ils perçoivent une compensation de 8 000 Fcfp par mois lorsque la subvention le permet, ce qui relève du défraiement plutôt que de la rémunération.

LES RÉFÉRENTS PAR SECTEUR

- **Haapiti-Vaianae** — Mahatia Jean Pierre
- **Afareaitu** — Arii Richmond
- **Paopao** — Isaia Matahi, Maraëura Ruben (Pihaena), Rurua Pierre (Piopio), Ienfa Hinano (Motu Iti)
- **Temae** — Teiho Claude
- **Maharepa** — Temarii Teamo
- **Paopao Tiaia** — Mataitai Bruno
- **Tahiamanu-Opunohu** — Ng Pascal (commune associée de Papetoai)

Maatea — proposition à venir

Matahi Ateni — **Maatea**, jeune pêcheur qui s'est proposé en 2025. Sa nomination sera proposée à une prochaine réunion du CGEM.

LE DÉTAIL

Les référents, pour la plupart pêcheurs, sont des riverains qui suivent les aires marines protégées de leur secteur, de jour comme de nuit. Ils informent les usagers, et signalent à l'association ou aux autorités les situations qu'ils constatent : pêche en zone interdite, mouillages dans les chenaux.

Beaucoup surveillent depuis leur propre poste, ce qui explique la continuité de leur veille : Ng Pascal vit à quelques mètres de la plage de Tahiamanu et c'est un pêcheur aguerri, Mataitai Bruno tient un stand de fruits à Tatahi et observe depuis le rivage, Temarii Teamo sensibilise au travers de son association de va'a, Mahatia Jean Pierre assure par ailleurs l'entretien et les réparations du bateau de l'association.

À Pihaena, les référents vérifient **chaque jour**, en voiture ou en scooter, le long des côtes du **PK 11 au PK 12,8**, qu'aucun pêcheur — de Moorea, de Tahiti ou de l'étranger — ne pêche à la ligne dans l'aire protégée. Les sorties en kayak du week-end viennent s'ajouter à cette veille quotidienne, non l'inverse.

La couverture territoriale s'étend aujourd'hui sur sept secteurs, Papetoai étant suivi par Ng Pascal (Tahiamanu-Opunohu). Un nouveau référent sur **Maatea** élargira le dispositif à huit secteurs surveillés.

La recherche se poursuit

Le recrutement de nouveaux référents s'organise section de commune par section de commune, avec le concours des membres du CGEM, qui connaissent les riverains de leur secteur et aident à identifier les personnes susceptibles de tenir ce rôle. C'est ce travail de proximité qui permet de compléter progressivement la couverture de l'île.

Ce que suivent nos référents, secteur par secteur

Vous nous demandiez d'estimer le temps hebdomadaire consacré à la surveillance. Voici, secteur par secteur, ce que chacun suit, ce qu'il y observe, et le temps qu'il y consacre lorsqu'il peut être estimé.

Secteur	Référents	Limites suivies	Temps · sorties	Ce qui est observé
Paopao-Pihaena	Matahi, Ruben, Toatane, Hinano	De Nuurua à Tetauau De Vaiorie à Vaipahu	~5 h/semaine ~20 h/mois	Pêche de nuit en limite d'aire protégée, du jeudi soir au samedi matin. Chenal emprunté quotidiennement par les jet-skis, à vitesse excessive. Mouillages sur le banc de sable de Pi'opi'o, où l'ancrage était auparavant interdit, parfois jusqu'à 21 heures. Voiliers stationnant dans le chenal ou sur les coraux.
Maharepa-Tiaia	Temarii, Bruno	De Maharepa à Tiaia	~3 h/semaine ~12 h/mois	Voiliers nombreux, ancrages dans les coraux. Prestataires s'arrêtant pour plonger et ramasser des coquillages. Anciennes bouées utilisées comme points d'accroche pour pêcher et plonger. Requins nombreux et souvent agressifs sur ces points.
Tahiamanu-Opunohu	Pascal	Tahiamanu	~20 sorties/mois pêcheur professionnel	Pêcheur professionnel, Pascal observe son secteur à chacune de ses sorties. Voiliers trop nombreux ancrés dans le chenal, plusieurs installés à l'année et se présentant comme « résidents de Tahiamanu » : voitures en bord de route, usage de l'eau et des sanitaires, départ quotidien au travail.
Temae	Claude	Lac Temae Rahui Nuarei	~8 sorties/mois veille quotidienne	Remblais des riverains sur le pourtour du lac, gagnés petit à petit mais très constamment. Poissons de moins en moins nombreux, l'écluse étant trop étroite pour que l'eau de mer se renouvelle. Rahui Nuarei fréquenté chaque jour par des prestataires touristiques.
Afareaitu	Arii	Pahani AMP Motu Ahi	1 sortie kayak/semaine + 1 observation depuis le rivage	Braconnage de jour comme de nuit, au filet et au harpon, et ramassage de bénitiers ; ils s'adaptent et viennent désormais après minuit. Des nageurs venus des voiliers vont à la rencontre des baleines qui entrent dans la baie. Prestataire nautique lui-même, Arii signale les pratiques douteuses au large et le nombre de prestataires sur les sorties baleines.
Haapiti-Vaianaë	Jean Pierre	Vaianaë	~3 sorties/mois avec son bateau personnel	Pêche importante aux trocas et au burgau, et vente de taiero en bord de route. Trop de bateaux et de personnes au motu, où requins et raies continuent d'être nourris : le projet de gestion des motu devient urgent. Il sensibilise son entourage et assure l'entretien du bateau de l'association.

HEURES ET SORTIES

Deux secteurs se comptent en heures, quatre en sorties : chacun a estimé ce qu'il pouvait estimer. Sy ajoute la présence continue de ceux qui vivent au bord de leur zone, que nous ne convertissons pas en heures.

Une économie pour la collectivité

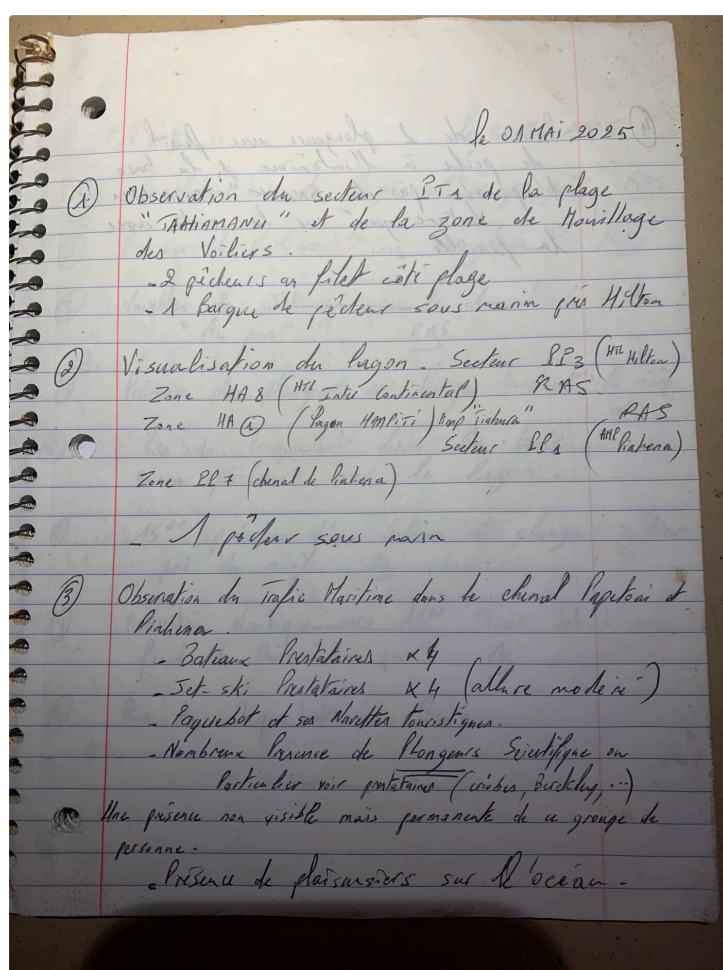
Ce temps est entièrement bénévole. Assurer la même présence sur le lagon avec des agents rémunérés représenterait une dépense sans commune mesure avec le défraiement de 8 000 Fcfp mensuels que nous versons lorsque la subvention le permet.

Le relevé des interventions

Chaque référent tient un cahier, un par an, et nous les avons relevés pour vous répondre. Ce que nous ne pouvons pas mener page à page, faute de temps administratif, c'est la qualification de chaque signalement. L'information, elle, circule par deux canaux.

Premier relevé

Plus de 300 signalements sont consignés dans les carnets pour l'exercice 2025. C'est un comptage : la ventilation par type, par moyen et par destinataire reste à construire.



Page du cahier de Pascal Ng — 1^{er} mai 2025

AU FIL DE L'EAU

Les référents nous appellent directement. Selon la nature du constat, la présidente transmet l'information aux **services techniques de la commune** ou à la **brigade nautique**.

PÉRIODIQUEMENT

Lors de nos **trois à quatre réunions de référents** annuelles, la présidente consigne les informations de chacun, et en **rend compte au CGEM**.

CE QUE CONTIENT UNE PAGE

Observations regroupées par période, faits marquants du week-end, dispositifs de sécurité constatés, mouvements inhabituels sur le lagon — datés, et rédigés au fil des jours.

Le cahier tenu par Pascal Ng du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} janvier 2026 est joint intégralement en annexe : 75 pages, dont celle reproduite ci-contre.

Ce qu'il reste à construire

Les carnets et les échanges décrits page précédente nous disent désormais combien de signalements ont été consignés, mais pas ce dont il s'agit : ils ne produisent pas encore de statistiques. Voici ce qui manque pour y parvenir, et où nous en sommes.

La mise en série des relevés

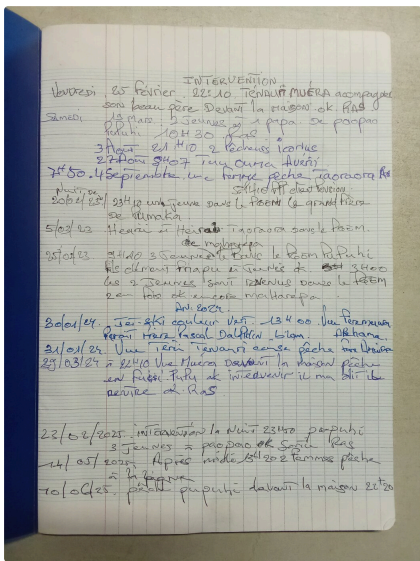
Peu de nos référents, bénévoles et pas tous à l'aise avec le français écrit, rédigent un constat formel après coup. Et centraliser l'ensemble des carnets représente une charge qu'il est difficile de demander à des bénévoles : ce serait le rôle d'un coordinateur.

Nous avons sollicité par le passé le **statut de gestionnaire** de l'aire protégée, qui aurait permis un tel recrutement ; cette demande n'avait pas abouti.

En cours de réalisation

Une **application mobile pour les référents** est en cours de développement : le constat se fait directement sur le terrain — type d'intervention, date, lieu géolocalisé, enregistrement audio retranscrit, photo, vidéo.

Le traitement automatisé de ces saisies doit permettre, à terme, de tenir les statistiques que vous nous demandez. Les pages suivantes en présentent l'état d'avancement.



Les carnets, aujourd'hui

L'ORGANISATION CIBLE, FORMALISÉE DÈS 2013

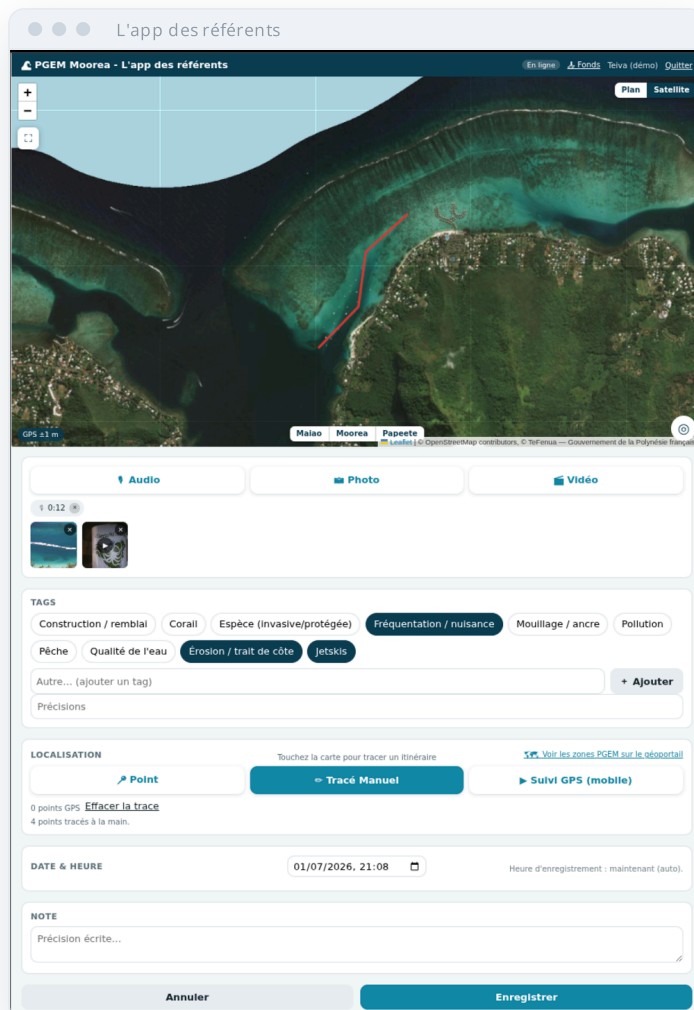
Le dispositif a été pensé et documenté de longue date, par fiches de poste jointes en annexe à ce dossier. Ce n'est donc pas la conception qui manque, mais la capacité de financer le poste rémunéré qui en constitue la clé de voûte.

Coordonnateur	Médiateur	Référent
Anime l'équipe, planifie, recueille et synthétise les constats	Communication, sensibilisation, collecte des données de terrain	Riverain, vigilance et remontée d'information sur son secteur

L'organisation cible du dispositif, formalisée par fiches de poste dès 2013 et jointe en annexe. Seule la capacité de financer un poste rémunéré fait défaut.

L'application des référents

Constat de terrain géolocalisé, catégories d'intervention normalisées, capture audio, photo et vidéo. L'outil est pensé pour des bénévoles qui n'ont ni le temps ni toujours l'aisance à l'écrit qu'exige un rapport formel.



Le constat de terrain, tel que le référent le saisit.

CE QUE L'OUTIL CHANGE

Le référent saisit son constat sur place, en quelques gestes : tracé GPS de l'intervention, catégories normalisées (pêche, mouillage, jet-skis, érosion...), photo, vidéo et enregistrement audio horodatés. L'audio est retranscrit automatiquement, ce qui lève la principale difficulté, celle de l'écrit.

Chaque constat devient ainsi une donnée exploitable, à partir de laquelle pourront être établies les statistiques que vous nous demandez.



Le versant cartographique : les constats remontés, replacés sur le lagon et sur le zonage du PGEM.

« L'ami du lagon »

Un second outil, aujourd'hui presque achevé, s'adresse cette fois au public : il répond aux questions courantes sur la réglementation du lagon, en s'appuyant sur les textes en vigueur.

La page d'accueil, avec les questions les plus fréquemment posées.

Une réponse, ses sources réglementaires, et l'appréciation demandée à l'utilisateur.

UN RÔLE D'INTERFACE

Beaucoup de questions nous parviennent au quotidien, sur les stands comme sur le terrain : où peut-on mouiller, quelle pêche est autorisée dans telle baie, que dit le règlement à cet endroit précis. L'outil apporte une première réponse, en citant les textes applicables, et renvoie systématiquement vers la mairie ou les services compétents pour tout avis officiel.

Il ne se substitue donc ni à la DRM ni à la commune : il fait le premier travail d'explication, celui que nos bénévoles font déjà de vive voix, et qu'il permet de rendre disponible à toute heure.

CE QUE LES QUESTIONS NOUS APPRENNENT

- Chaque réponse peut être notée par l'utilisateur, avec un commentaire libre
- Ces retours sont suivis **en interne par l'association**
- Les questions les plus posées signalent les points de réglementation mal connus
- Nous pouvons ainsi **mieux cibler** nos actions de sensibilisation et nos supports

Ce qui aiderait le dispositif

Trois constats reviennent régulièrement, dans les rapports de nos référents comme dans nos assemblées générales. Nous nous permettons de vous les soumettre, car ils ne relèvent pas de nos moyens propres.

La signalisation des aires protégées

Les poteaux jaunes qui délimitent les AMP ne sont pas éclairés : la surveillance de nuit s'en trouve compliquée, et il devient difficile — pour les usagers comme pour nos référents — d'établir si l'on se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone.

La demande ne vient d'ailleurs pas que de nous : **les pêcheurs eux-mêmes** souhaitent que les poteaux jaunes côté récif, et celui de Tatahi, soient visibles la nuit.

À terre, plusieurs panneaux sont dégradés et n'ont pas été remplacés. Celui de Pihaena est implanté hors de l'AMP, ce qui laisse penser aux usagers de la plage que la zone protégée s'est étendue ; notre assemblée générale a demandé qu'il soit replacé à son emplacement d'origine, et que trois panneaux « interdiction d'ancrer » soient posés sur le banc de sable de Pi'opi'o, devenu un arrêt fréquent des jet-skis et des bateaux de tourisme.

L'appui lors des interventions

Nos référents informent, expliquent, et demandent parfois à un usager de quitter l'aire protégée. Ils le font sans disposer d'aucun pouvoir de police. Nous transmettons bien les signalements à la brigade nautique, mais l'intervention ne peut pas toujours suivre, faute d'effectif : c'est pourquoi notre assemblée générale a souligné qu'une seconde équipe serait nécessaire pour que ce relais fonctionne.

Le cas des prestataires de jet-ski est le plus net : dans le chenal de Pihaena, emprunté quotidiennement, la réglementation de vitesse n'est pour ainsi dire jamais respectée, à l'aller comme au retour vers Tahiti. C'est une situation sur laquelle la pédagogie seule atteint ses limites.

Trois sujets qui dépassent nos moyens

Le **lac de Temae** s'appauvrit : son écluse est trop étroite pour que l'eau de mer se renouvelle, et les poissons s'y font rares. Le **rahui Nuarei** est fréquenté chaque jour par des prestataires touristiques. Au **motu**, requins et raies continuent d'être nourris, avec une fréquentation croissante — le projet de gestion des motu nous paraît devenir urgent. Nous les signalons non pour les porter à votre charge, mais parce qu'ils reviennent dans tous les rapports de nos référents et qu'aucun ne se traite à notre échelle.

L'équipement de nos référents

Nos référents interviennent en kayak, souvent tôt le matin ou de nuit, dans un environnement où tout ce qu'ils emportent est exposé à l'eau. Ils ne disposent aujourd'hui d'aucune dotation en matériel aquatique.

L'ÉQUIPEMENT DES RÉFÉRENTS QU'IL FAUDRAIT

- Combinaisons
- Lampes étanches, pour les sorties de nuit
- Sacs étanches
- Caméras et appareils photo
- Vini étanches

Le bilan moral 2024 signalait déjà ce besoin de renouvellement, afin de fournir à chaque référent le kit complet nécessaire à ses missions.

POURQUOI CELA PÈSE SUR VOS STATISTIQUES

Chacun se débrouille aujourd'hui avec ses propres moyens, ce qui limite la durée des sorties et, surtout, la possibilité de rapporter une image exploitable de ce qui a été constaté.

C'est un point directement lié à la question que vous nous posez : un constat photographié et horodaté vaut mieux qu'un signalement de mémoire. L'équipement conditionne donc autant la sécurité de nos bénévoles que la qualité du relevé que nous pourrions vous transmettre.

Un kit complet par référent

L'objectif que nous poursuivons est simple : que chaque référent dispose du nécessaire pour sortir en sécurité et rapporter un constat exploitable. C'est la condition matérielle du relevé chiffré que vous nous demandez, et le préalable à la mise en service de l'application décrite plus haut.



Nos référents, sur le terrain.



PARTIE 2

La mission Féral

Un appui juridique financé par l'association,
dont la commune et le territoire ont bénéficié.

Pr. François Féral, du 6 au 18 février 2025

Mission d'assistance juridique mandatée et financée par l'association PGEM Moorea pour un montant reflétant la générosité et la dédication du professeur aux causes environnementales, sociales et polynésiennes, ne demandant que les déplacements en avion — logements et déplacements sur place ayant été trouvés auprès d'autres associations, la Tahitian Historical Society et la fédération Aimeho To'u Ora.

PARTICIPATION À UN CGEM

- Une intervention et des éclaircissements bien appréciés par les membres présents

4 JOURS GRATUITS POUR LA COMMUNE

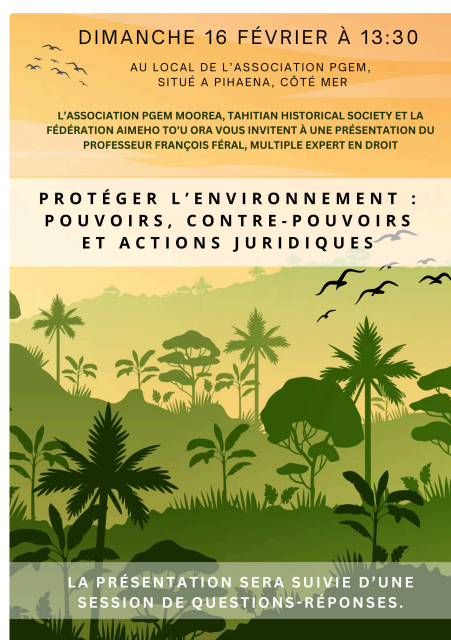
- Une intervention et des éclaircissements bien appréciés par les membres présents
- Conseil juridique au **maire**, à la DGS et au directeur des services techniques
- Appui juridique aux **services techniques** et environnement
- Formation des **agents de constatation** (PV, comptes-rendus)
- Analyse de dossiers en cours : infrastructures, urbanisme, accès
- Rencontre avec la **coopérative des pêcheurs professionnels**
- Rapports écrits

Barème professionnel du consultant :
800 € / jour hors frais, économisés à la commune

LA RENCONTRE PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER

D'un point de vue associatif, M. Féral a pu interagir et conseiller de nombreuses personnes du monde associatif et culturel, en particulier lors de la rencontre du **16 février 2025**, sur le thème « *Protéger l'environnement : pouvoirs, contre-pouvoirs et actions juridiques* », organisée conjointement par l'association PGEM Moorea, la Tahitian Historical Society et la fédération Aimeho To'u Ora.

L'organisation logistique et la coordination du séjour ont été assurées bénévolement par Dom Leoture. Le **compte rendu complet** de cette rencontre (22 pages) est joint en annexe : il documente précisément le déroulé et répond aux questions posées par les associations ce jour-là.



L'affiche du 16 février

Affiche de l'événement public, tenu au local de l'association.

Le local et le matériel

Voici le détail de la location et du matériel de navigation. Nous souhaitons également vous informer d'une échéance qui concerne notre local.

Le loyer — 1 200 000 Fcfp / an

Bail avec un propriétaire privé pour un local et un espace de stockage dans une maison à **Pihaena, PK 12,5 côté mer** — usage bureau de l'association + stockage du matériel. **100 000 Fcfp/mois**, charges comprises (électricité, eau), bail d'un an renouvelable par tacite reconduction. Reconduit à l'identique au budget prévisionnel 2026.

Le matériel de navigation

Un **bateau**, financé il y a longtemps par **IFRECOR** (Initiative Française pour les Récifs Coralliens), dont Mahatia Jean Pierre assure bénévolement l'entretien et les réparations. S'y ajoutent les **kayaks** des référents. Certains secteurs auraient besoin de **grands kayaks** plus adaptés aux sorties de surveillance, ainsi que de **pagaies** et d'équipements complémentaires en nombre suffisant.

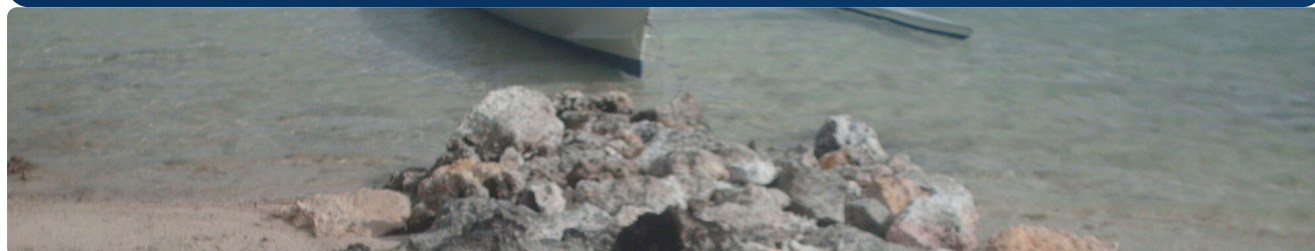
Échéance 2026

Le local ne sera plus disponible au-delà de l'année 2026. L'assemblée générale de l'association en a été informée : il faut trouver une solution de remplacement pour le stockage du **matériel, des kayaks et du bateau**. La question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain CGEM.

Ce n'est pas seulement une ligne budgétaire : sans lieu de stockage, c'est le dispositif de terrain lui-même — les kayaks des référents, le bateau — qui devient compromis. Nous sollicitons l'appui de la DRM et du comité de gestion pour identifier une solution pérenne.

Le bateau de l'association n'a pas navigué en 2025

Nous n'avons pas trouvé d'assureur. Celui que nous avons sollicité nous a répondu que, n'étant pas prestataires, nous ne représentions pas un contrat rentable. **Le bateau de l'association n'a donc effectué aucune sortie en 2025** : le moyen nautique existe, il est entretenu, et il ne peut pas servir. Les sorties se font en kayak, en pirogue, ou avec les embarcations personnelles des référents, pratiquement tous les week-ends et parfois de nuit, en fonction de ce que les référents observent depuis le rivage — une embarcation dans une zone protégée, une activité inhabituelle après la tombée du jour.



Les pièces jointes

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents auxquels renvoient les réponses qui précèdent.

Document	Ce qu'il apporte
Fiches de poste (2013)	Coordonnateur, médiateur et référent — l'organisation cible du dispositif
Compte rendu de la rencontre du 16/02/2025	La mission du Pr. Féral et les échanges avec le monde associatif
Planning du CLSH Puna Reo (décembre 2025)	Le détail des ateliers conduits avec les enfants sur le thème du lagon
Cahier de Pascal Ng (mai 2025 → janvier 2026)	Le relevé de terrain, 75 pages, d'où sont tirés les signalements de l'exercice



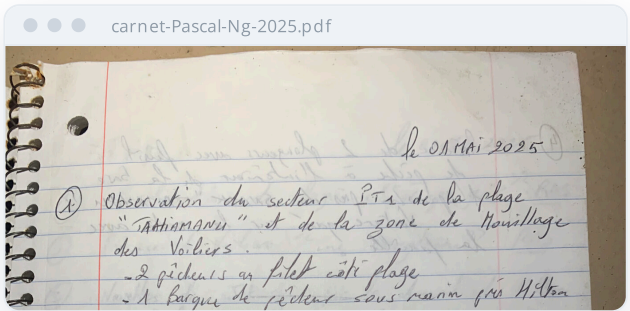
Fiches de poste (2013) — [cliquer pour aller à l'annexe](#)



Compte rendu de la rencontre (22 p.) — [cliquer pour aller à l'annexe](#)



Planning du CLSH (déc. 2025) — [cliquer pour aller à l'annexe](#)



Cahier de Pascal Ng (75 p.) — [cliquer pour aller à l'annexe](#)

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout complément, et nous vous confirmons que la mise en place d'indicateurs de suivi — fréquentation des actions de sensibilisation, relevé des interventions de surveillance — fait partie des chantiers engagés pour l'exercice à venir. Nous vous remercions de l'attention portée à notre dossier et de votre soutien renouvelé.



Association PGEM de Moorea



Fiches de postes pour le PGEM de Moorea



Coordonnateur, médiateur et référent





Depuis 2004, l'île de Moorea bénéficie d'une réglementation encadrant les différents usages de son lagon, appelée PGEM, plan de gestion de l'espace maritime. Cette réglementation s'applique à de nombreux sujets d'ordre social, environnemental, scientifique, économique et culturel. Elle met ainsi en contact des entités très diverses, des institutions aux citoyens, en passant par de nombreux acteurs socio-économiques.

Un comité permanent et une association assurent la promotion du dispositif et veillent à son bon fonctionnement, tout en n'y étant pas dédié à temps plein. Pour mener à bien ses missions et ses objectifs, la présence d'un coordonnateur pouvant faire le lien entre tous les acteurs et suivre les dossiers est donc nécessaire.

Missions :

Sous la direction de l'association, le coordonnateur assure un rôle pivot dans la gestion du dispositif, faisant le lien entre tous les acteurs impliqués par le PGEM de Moorea. Il est proche des instances administratives et judiciaires, avec lesquelles il communique activement, et il anime une équipe de médiateurs et de référents, les guidant dans leurs missions d'information, sensibilisation et surveillance.

Activités :

Le coordonnateur travaille selon trois axes principaux :

Gestion :

- mettre en oeuvre les directives de gestion de l'association et du comité permanent du PGEM de Moorea,
- proposer, mettre en place et suivre des projets,
- assurer la planification et la bonne utilisation du budget,
- gérer les sources de financements, établis ou potentiels,
- définir le planning de travail des médiateurs,
- recueillir et synthétiser les constats des référents.

Coordination :

- contacter chaque service concerné pour le suivi des dossiers, projets et objectifs,
- participer aux réunions professionnelles, informatives et scientifiques,
- rencontrer régulièrement les services administratifs et judiciaires.

Communication :

- définir des actions régulières de communication,
- participer aux présentations scientifiques, synthétiser et résumer les informations recueillies,
- communiquer sur les actions et événements marquants, avec les médias et sur le site internet.



Profil :

- * Bac +5 en environnement / gestion des ressources naturelles / gestion des mers et littoraux, ou expérience équivalente.
- * Bonne connaissance du contexte socioculturel local,
- * Bonne compréhension des instruments juridiques de gestion des ressources naturelles,
- * Grande polyvalence, aisance dans les relations humaines et professionnelles,
- * Aptitude à la communication multipartenariale,
- * Capacité à gérer des dynamiques collectives, réunions, projets locaux,
- * Capacité d'écoute, de synthèse et de diplomatie
- * Connaissance générale du milieu lagunaire et de ses problématiques
- * Compréhension des expertises scientifiques sur le milieu marin
- * Compréhension du droit communautaire
- * Maîtrise des outils informatiques, SIG

Afin de veiller à la bonne marche du dispositif, une présence constante sur le terrain et des rencontres avec les acteurs évoluant sur le lagon sont primordiales, permettant d'informer sur la réglementation, de rendre compte de la réalité et de faire le relais auprès des organes de gestion et autorités locales.

Pour cela, le médiateur a un rôle de première importance.

Missions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de l'association PGEM de Moorea, le médiateur assure une mission de communication, de sensibilisation et de diffusion de la réglementation du PGEM. Il intervient sur le lagon, mais aussi dans les quartiers, et fait le lien entre la population et les instances gestionnaires et de gouvernance.

Activités :

Le médiateur :

- se déplace sur le lagon de Moorea pour rencontrer les usagers et les informer,
- organise autour de l'île des actions d'information et d'animation,
- participe aux projets pédagogiques,
- bien que sans pouvoir de police, il participe à la surveillance et aux missions de police organisées par les entités compétentes sur le lagon de Moorea,
- participe aux inventaires et suivis scientifiques du milieu naturel,
- rencontre régulièrement les agents administratifs concernés,
- rend compte de ses observations et rencontres sur le terrain afin de pouvoir évaluer et ajuster les stratégies mises en place.
- collecte régulièrement les données et rapports des référents PGEM vivant en face des aires marines protégées.

Profil :

- * Bonne connaissance du contexte socioculturel local
- * Bonnes connaissances du milieu naturel lagonaire
- * Pratique courante du reo tahiti
- * Connaissance de la réglementation du PGEM
- * Grandes aptitudes relationnelles, d'écoute et de diplomatie
- * Rigueur, sens des relations humaines et du travail en équipe.
- * Grande autonomie dans le travail quotidien
- * Maîtrise raisonnable de logiciels informatiques tels Word, Excel et Powerpoint
- * Titre de navigation et permis B



Un référent PGEM est un membre de l'association PGEM de Moorea, concerné par le bien être de son lagon. Il habite devant le lagon, en face d'une aire marine protégée, ou y pratique une activité. Il sert de relais d'information entre l'association et les usagers du lagon de son quartier ou de son activité.

Missions :

Le référent a pour mission d'aider à la connaissance et au respect de la réglementation du PGEM d'une aire marine protégée (AMP) ou d'un usage,.

Il informe les usagers de leur présence dans une AMP et de la réglementation en cours,

Il note ce qu'il voit de particulier ou de contraire à la réglementation, afin de rendre compte de l'activité quotidienne dans sa zone.

Dans certains cas, pour faciliter sa mission, du matériel pourra être fourni par l'association, tels des kayaks et appareils photos.

Activités :

Le référent :

- comptabilise les infractions commises qu'il voit,
- rend compte de ses observations sur le terrain,
- distribue des brochures et informe,
- participe aux réunions du sous-comité de son quartier,
- participe à la commission thématique qui l'intéresse.

Profil :

- * Habite devant une AMP ou pratique une activité sur le lagon,
- * Bonne connaissance de son quartier,
- * Bonne connaissance de son activité,
- * Compréhension de la réglementation du PGEM,
- * Sens de la diplomatie.

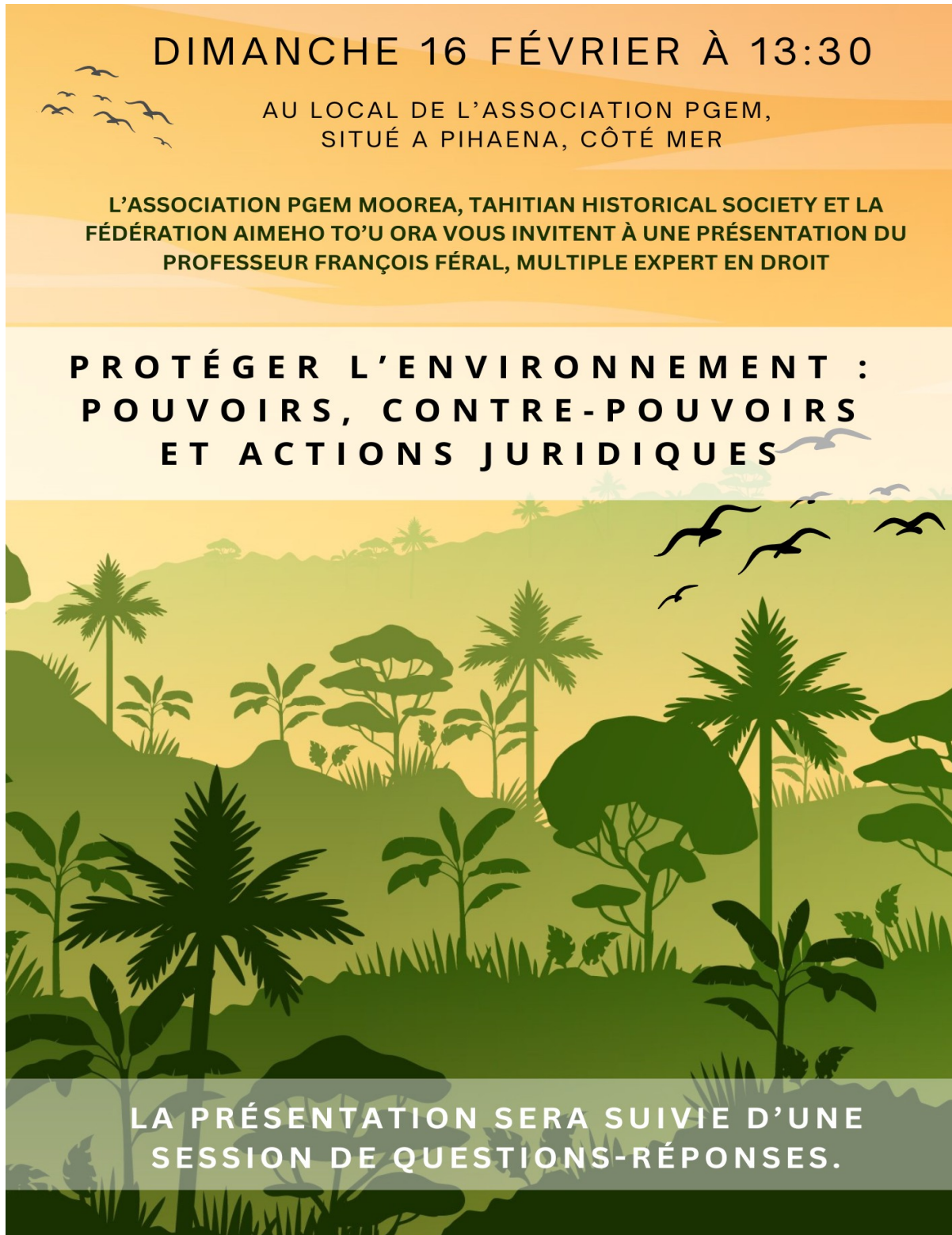
Ce que n'est pas un référent PGEM

Un référent PGEM n'est pas un agent de police !

Il est là pour apporter une information sur l'AMP ou sur une activité à celui qui pourrait ne pas connaître la réglementation, en toute courtoisie, et il doit prévenir l'association si il voit quelque chose de suspect dans l'AMP. C'est le rôle de l'association de définir l'intervention nécessaire et de prévenir les autorités et services concernés.

Compte rendu de la rencontre

En annexe : hiérarchie des normes, droit français, loi organique, statuts, articulation des administrations et institutions en Polynésie française.



DIMANCHE 16 FÉVRIER À 13:30

AU LOCAL DE L'ASSOCIATION PGEM,
SITUÉ A PIHAENA, CÔTÉ MER

L'ASSOCIATION PGEM MOOREA, TAHITIAN HISTORICAL SOCIETY ET LA
FÉDÉRATION AIMEHO TO'U ORA VOUS INVITENT À UNE PRÉSENTATION DU
PROFESSEUR FRANÇOIS FÉRAL, MULTIPLE EXPERT EN DROIT

**PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT :
POUVOIRS, CONTRE-POUVOIRS
ET ACTIONS JURIDIQUES**

**LA PRÉSENTATION SERA SUIVIE D'UNE
SESSION DE QUESTIONS-RÉPONSES.**

Protéger l'environnement : pouvoirs, contre-pouvoirs et actions juridiques

Rencontre du 16 février 2025, organisée autour du Professeur François Féral, invité au Fenua par l'association PGEM Moorea, Tahitian Historical Society et la fédération Aimeho To'u Ora.

Déroulement et thèmes abordés lors de la rencontre

- 1. Introduction générale**
- 2. Le fonctionnement administratif et institutionnel en Polynésie**
 - o Centralisation, pouvoirs, défauts structurels et limites
- 3. Urbanisme, police de l'environnement et responsabilité politique**
 - o Cas pratiques, administration, acteurs et blocages
- 4. Les mécanismes et limites de la régularisation administrative**
 - o Domaines publics, foncier, recours et procédures
- 5. Les réseaux d'influence et le traitement inégal des citoyens**
 - o Réseaux, clubs, maçonnerie, justice, accès au droit
- 6. Exercer des contre-pouvoirs à l'échelle locale**
 - o Questions, stratégies associatives, rôle du maire et de la société civile
- 7. Focus sur le droit coutumier et comparaisons internationales**
 - o Kanaky/Nouvelle-Calédonie, Canada, Mayotte, Marquises
- 8. Terre, famille, individu : Identité et transmission**
 - o Indivision foncière, résistances, formules juridiques innovantes
- 9. Les perspectives pour la Polynésie et Moorea**
 - o Actions concrètes, formation, plaidoyer, réseaux et avenir
- 10. Glossaire / Lexique des mots et expressions clés**
- 11. Méthodologie**
- 12. En conclusion**

Ce document a pour vocation d'alimenter la réflexion sur les thèmes abordés, et peut être partagé librement, servir de support pour animer des ateliers de formation, des séminaires, soutenir un plaidoyer juridique ou informer un public particulier. Nous remercions tous les participants présents pour la qualité des échanges.

Pour toute question en ce sens ; pour préciser certaines notions ou propos, merci de me contacter par email do@mail.pf ou tel +689 87 775 761, je me ferais un plaisir de vous répondre.

Moorea soit avec nous !

**Dom Leoture, coordonnateur de la
rencontre.**

1. Introduction à la rencontre

Présentation du Professeur Féral, rappel du thème : comment renforcer l'effectivité de la protection environnementale, notamment face aux dysfonctionnements administratifs et à la complexité juridique polynésienne.

Objectif de la rencontre :

- Décrypter l'articulation des pouvoirs et des responsabilités
- Outiller les citoyens et les élus pour agir concrètement
- Croiser les expériences d'autres territoires autochtones
- Partager méthodes, pistes d'action, exemples concrets

2. Le fonctionnement administratif et institutionnel en Polynésie

2.1. Centralisation, pouvoirs et défauts structurels

Constats-clés du Pr. François Féral :

Le Ministre n'est pas chef de service en Polynésie (contrairement à la métropole). Seul le Président du Pays exerce l'autorité hiérarchique sur l'administration, c'est à dire qu'il est reconnu chef de service de la collectivité française. Les ministres de son gouvernement reçoivent une délégation de signature, mais pas une délégation de pouvoir.

Administration autonome et verrouillée : L'administration fait rempart, cultive son autonomie et freine souvent l'action politique souhaitée.

Absence de contrôle interne : Pas de commission disciplinaire, très rare activation des inspections de service.

Exemple :

Cas du PGEM (Plan de Gestion de l'Espace Maritime) Moorea : L'administration a voulu le « gommer » ou l'absorber dans d'autres textes, malgré l'instruction politique de le renforcer.

Conséquence :

L'administration, sûre de sa force technique, peut parfois s'opposer aux décisions politiques et s'auto-justifier par le manque de moyens ou des arguments technocratiques.

2.2. Les relais et ressources « jeunes »

Besoin d'impliquer de jeunes juristes polynésiens

Ex : M. Pastore (juriste/président d'université) évoqué pour superviser la formation ou mettre ses étudiants sur des thématiques concrètes

3. Urbanisme, police de l'environnement et responsabilité politique

PGEM, PGA et zones protégées : L'articulation entre planification urbaine et protection environnementale se heurte à la pression du développement (ex : volonté communale de construire +, malgré les obligations de préservation).

Rôles des acteurs : Le Tāvana, le Maire, n'a pas toujours de main sur l'administration, la tutelle État/commune est ambiguë. La responsabilité de faire respecter la loi pèse sur un nombre limité de personnes.

Blocages administratifs : Les chefs de service n'appliquent les consignes que sur instruction écrite du Président ou via délégation de signature — or, celles-ci sont rares et souvent peu compréhensibles.

4. Les mécanismes et limites de la régularisation administrative

4.1. Pourquoi le « tout régularisation » pose problème

Régularisation devenue systématique (exemple des pontons ou plages « légalisées » a posteriori), au détriment du droit et de l'environnement

La régularisation devrait être **exceptionnelle, motivée** et soumise à un contrôle strict

Corruption, clientélisme, inégalités : L'administration peut céder aux pressions sans justification formelle

Procédures :

Toute régularisation peut/ou doit être attaquable au tribunal administratif (délai de 2 mois après publication de la décision)

Mais les citoyens se heurtent au manque de transparence et à la non-publication des décisions

4.2. Que faire

Inclure dans les codes locaux (**PGEM, Code de l'environnement, PGA**) une interdiction ou limitation drastique de la régularisation

Imposer publication et motivation des actes

Développer le lobbying citoyen (question écrite, interventions, suivi du nombre d'actes pris)

5. Les réseaux d'influence et le traitement inégal des citoyens

Réseaux « traditionnels » (Familles, confessions, partis politiques) : Sur un petit territoire, tout le monde est vite lié d'une façon ou d'une autre, de manière parfois inattendue et insoupçonnée.

Réseaux (Lions, Rotary, franc-maçonnerie) : Portés initialement par des idéaux « humanistes », ils existent aussi en Polynésie, et peuvent accentuer le clientélisme et l'opacité parmi un entre-soi de personnes ayant une assise sociale, politique et économique influente.

Conséquences pratiques :

- o Facilités d'accès à l'information ou à la justice selon l'appartenance/le réseau (ex : il est difficile de joindre directement le procureur sauf si on est élu ou introduit)
- o Difficulté accrue pour les citoyens ordinaires et associations à faire valoir ou défendre leurs droits

6. Exercer des contre-pouvoirs à l'échelle locale

6.1. Le rôle des associations et des initiatives citoyennes

PGEM, Amis du Lagon, collectifs locaux : CE SONT les vrais vigies, capables d'analyser, de mobiliser, d'alerter et, parfois, de contrer la machine administrative

L'action associative (lobbying, recours, publications) met la pression sur les décideurs

6.2. La question des outils concrets d'action

Possibilité d'obtenir l'assermentation (gardes jurés) pour citoyens ou associations, pour constater les infractions – mais l'administration se montre réticente

Manque de moyens des services ; possible coopération entre services municipaux et DCA pour renforcer le contrôle (souvent bloquée par des rivalités de compétence)

6.3. Rôle du maire, des élus, du procureur

Le maire ou un élu peut saisir le procureur pour l'alerter d'infractions de façon formelle ; mais, en pratique, même les élus se heurtent à une inertie du parquet ou des services.

Les citoyens et associations doivent s'informer, documenter, et parfois solliciter des inspections générales pour créer une « crise » permettant de dépasser les blocages

7. Focus sur le droit coutumier et comparaisons internationales

7.1. Nouvelle-Calédonie (Kanak)

Coexistence droit civil/droit coutumier : 40% des terres restent coutumières, inaliénables, imprescriptibles

Le **clan (Feti'i)** a la personnalité juridique, gère les biens et décisions

Adaptation de la République aux spécificités locales : la coutume prime dans certains domaines, ex : gestion du foncier, mariage/clan, famille, adoption collective, indivision, etc.

7.2. Canada

Droits autochtones ancestraux reconnus si un usage collectif antérieur à la colonisation est prouvé (même sans titre écrit). Les communautés/tribus ont un poids juridique réel.

7.3. Mayotte

Droit musulman/matriarcal encore partiellement en vigueur (héritage par les femmes, polygamie en voie de disparition), coexistence de systèmes

7.4. Marquises, Australes, Rapa...

Terre collective, systèmes d'accueil, contrôle coutumier fort (ex : à Rapa, on ne pénètre dans le village qu'avec l'accord des anciens)

Le **kava'a/rafu/fa'a'apu** (jardin coutumier) symbolise la transmission et l'attachement à la terre

7.5. Leçons pour la Polynésie

Indivision foncière : En Polynésie, résiste à la privatisation et à l'application brutale du code civil.

Innovations possibles : Conventions d'indivision, sociétés civiles, contrats collectifs adaptés à la réalité locale

Déclaration ONU 2007 : Les peuples colonisés doivent pouvoir conserver leur langue, leur terre, leur identité, leurs institutions propres

8. Terre, famille, individu : Identité et transmission

8.1. Fenua, feti'i et collectivité

Le fenua (la terre, au sens de bien commun et collectif) reste un repère majeur de la culture polynésienne comme ailleurs dans le Pacifique.

L'indivision est la résistance institutionnelle devant le rouleau compresseur du code civil.

Nécessité de donner une forme juridique moderne à l'indivision ou à la gestion collective, pour s'adapter (contrats d'indivision, SCI, cahiers des charges collectifs, etc.)

8.2. Famille, clan, transmission

Transmission non seulement des biens mais aussi des responsabilités, de l'hospitalité, du lien à la communauté élargie

Rôle politique du clan dans la gestion des terres, le mariage, la protection des plus faibles

8.3. Difficultés et défis contemporains

Érosion du collectif : Par individualisation, consommation, exode, changements d'alimentation, etc. (ex : disparition des petits pêcheurs)

Changements d'usage et d'accès : Plages, lagon, ressources rendus inaccessibles aux anciens usagers par la spéculation, les contrôles, la bétonisation

9. Les perspectives pour la Polynésie et Moorea

9.1. Recommandations générales

Renforcer la formation locale en droit, politique, stratégies juridiques

Encourager la construction d'expertises spécifiques polynésiennes (chercheurs locaux, associations, jeunes élus formés)

Impliquer et soutenir les contre-pouvoirs associatifs

Inscrire dans les textes la protection de l'indivision/systèmes coutumiers et la restriction des régularisations

Multiplier les réseaux et échanges avec d'autres peuples autochtones pour importer/exporter stratégies et solutions : mutualisation de l'expérience

9.2. Mobilisation et plaidoyer

Mettre en avant les revendications identitaires légitimes (fenua, reo mā'ohi, transmission du mode de vie)

Soutenir politiquement la demande d'égalité réelle des langues et traditions (déclaration ONU, usages administratifs, éducation publique en immersion et bilingue)

Sensibiliser à la démocratie locale, vaincre la passivité et le découragement

Travailler la transparence administrative (demander rapports d'activité, suivi des dépenses, audits)

10. Glossaire / Lexique des mots et expressions clés

Mot/expression	Signification / Explication
Fenua	Terre, patrimoine collectif, rapport d'appartenance
Tāvana	Maire (autorité locale)
Fa'a'apu	Jardin coutumier, symbole du commun/héritage
Reo mā'ohi	Langue polynésienne
Feti'i	Famille élargie, clan
Tauturu	Entraide, solidarité
Peretiteni	Président (du Pays)
PGEM	Plan de gestion de l'espace maritime
Fa'a'amu	Adoption coutumière
PGA	Plan général d'aménagement
DCA	Direction de la construction et de l'aménagement
Terres coutumières	Terres inaliénables (Kanaky, Rapa, etc.)

11. Remarques sur la méthodologie

Synthèse et structuration : Une transcription assistée par les outils informatique a été découpée par grands blocs selon le fil des thèmes, avec synthèse thématique, exemples préservés, séparation des différents types de propos (questions, apports, exemples vécus). Les interventions hors sujet ou très anecdotiques sont résumées ou élaguées.

Respect du fond : Les données, réflexions, cas réels, noms et références sont conservés dans la mesure où ils éclairent le propos local et la stratégie juridique et sociale. Les

Dynamique collective : L'importance du dialogue, de la dynamique associative, de la transmission (intergénérationnelle et communautaire) dans la protection de l'environnement et des droits fonciers/identitaires est constamment réaffirmée.

12. En conclusion

Cette rencontre a permis, grâce à l'expertise et au recul du Pr. Féral, les interventions des participants et les discussions engagées, de mieux comprendre :

Les blocages structurels locaux et leurs racines historiques,
Les leviers d'action disponibles pour élus, associations et citoyens,
L'importance de regarder vers d'autres territoires autochtones pour s'inspirer dans la défense de la terre, de la langue et des institutions propres à chacune,
Le nécessaire combat (juridique, politique, culturel) pour éviter la disparition des biens communs sous la pression administrative, foncière ou économique.

13. Annexes

Petit catalogue de la hiérarchie des règles de droit de la France

I - Revue synthétique

Les normes métropolitaines qui s'appliquent en Polynésie

Constitution et sa Loi organique spécifique à la Polynésie

Lois métropolitaines votées par le Parlement si elles ne sont pas exclues par la loi organique

Décrets du Conseil des ministres de la France

Arrêtés ministériels métropolitains qui peuvent s'appliquer à la Polynésie

Les actes des institutions de la Polynésie

(personne morale de droit public collectivité territoriale autonome)

- *Lois du Pays votées par l'Assemblée de Polynésie, vote du budget, contrôle du gouvernement, conventions de la Polynésie*
- *Arrêtés du gouvernement de Polynésie exécutif des décisions de l'Assemblée et par autorisations d'agir au nom de la Polynésie*
- *Arrêtés du Président par délégation du gouvernement*
- *Décisions individuelles du Président ou du Gouvernement (interdictions, autorisations, décisions d'organisation ou d'investissement, contrats,*
- *Décisions des personnes prises par délégation de signature du Président (secrétaire général, directeur de cabinet, ministre, directeurs d'administration...*
- *Décisions de l'administration de Polynésie notamment des décisions individuelles par délégation de pouvoir (inscrites dans des lois du Pays ou des arrêtés du Gouvernement)*
- *Instructions aux services circulaires, décisions individuelles ou collectives du président en tant que chef de service*

Actes des communes de Polynésie

- *Délibération des conseils municipaux des communes de Polynésie, vote du budget, autorisations de dépenses*
- *Arrêtés du maire pris en application des décisions des conseils municipaux et notamment l'exécution du budget*

- *Arrêtés du maire comme exécutif des lois de l'Etat*
- *Arrêtés du maire comme autorité de police et d'ordre public*
- *Décisions du maire en tant que chef des services municipaux*
- *Actes administratifs de l'administration municipale ou des adjoints pris par délégation de signature du maire*

II. Quelques repères sur la hiérarchie la formation des actes juridiques de l'administration en Polynésie

Les **fondamentaux de la constitution et des lois de la République française** s'appliquent en Polynésie car elle est définie comme une « collectivité territoriale ». Cependant le **Titre XII de la constitution** prévoit des modalités particulières d'organisation administratives et d'action administrative (sous forme d'organes et d'actes spécifiques). Voir en annexe ce que dit la constitution

Une **loi organique à valeur constitutionnelle** règle cette organisation particulière :

Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant *statut d'autonomie* de la Polynésie française

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000435515/2004-03-02/>

1. Cette loi met en place **des organes administratifs** particuliers pour administrer cette collectivité différemment des collectivités de métropole. Il est institué à l'article 5 de la loi organique « la Polynésie française » et ses institutions : le **président, le gouvernement, l'assemblée**, le conseil économique, social, environnemental et culturel.
2. Cependant, l'article 6 dit : « Les **communes de la Polynésie française**, collectivités territoriales de la République, *s'administrent librement dans les conditions prévues par la Constitution, la présente loi organique et les dispositions législatives* qui leur sont applicables. » Cette rédaction semble dire que *les communes ne sont pas des institutions de la Polynésie*. Leur tutelle et leur régime ne relèvent que de l'Etat, ce sont des organes distincts de l'administration polynésienne

Les organes et les actes administratifs en Polynésie

Trois organes forment des actes juridiques de valeur différentes :

- Au sommet se trouve **l'assemblée élue démocratiquement** au suffrage universel (comme une commune ou un conseil départemental ou régional): elle forme des **délibérations** c'est-à-dire des actes pris à la majorité après une discussion dans les domaines les plus importants. Ce sont notamment les « Lois du Pays » qui interviennent dans des domaines qui en Métropole sont de la compétence du Parlement ou du Gouvernement

- **Le gouvernement de la Polynésie française** est l'exécutif de la Polynésie : « il **dispose** de l'administration ». Cela signifie que la Polynésie personne morale a une administration. Les décisions du gouvernement sont prises en « conseil des Ministres »

En application des Lois du Pays et des délibérations de l'Assemblée
Exemple : si le cadre juridique des PGEM a été défini dans la loi du Pays relative à l'urbanisme, c'est un arrêté du conseil des Ministres qui a mis en place et modifié le PGEM pour Moorea

- **Le président de la Polynésie** élu par l'Assemblée, il forme le gouvernement de la Polynésie « il exécute les actes du gouvernement » « il *dirige* l'administration ». Cela veut dire que le président est le « chef de service » et « l'ordonnateur » des dépenses de l'administration de la Polynésie. Il met en œuvre les Lois du Pays.

Annexe 1. Ce que dit la constitution

Article 72-3 La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité.

(...) *la Polynésie française* [est] régi(e) par l'article 73 pour les départements et les régions d'outre-mer et pour les collectivités territoriales créées en application du dernier alinéa de l'article 73, et par l'article 74 pour les autres collectivités. **Le statut de la Nouvelle-Calédonie est régi par le titre XIII.**

Article 73 Dans les départements et les régions d'outre-mer, *les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités.* (...) Ces *règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral*. Cette énumération pourra être précisée et complétée par une loi organique. (...) Elles ne peuvent intervenir lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti.

Article 74 Les collectivités d'outre-mer régies par le présent article ont un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République.

Ce *statut est défini par une loi organique¹, adoptée après avis de l'assemblée délibérante*, qui fixe :

- les conditions dans lesquelles les lois et règlements y sont applicables ;
- les compétences de cette collectivité ; sous réserve de celles déjà exercées par elle, le transfert de compétences de l'Etat ne peut porter sur les matières énumérées au quatrième alinéa de l'article 73, précisées et complétées, le cas échéant, par la loi organique ;
- les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et le régime électoral de son assemblée délibérante ;
- les conditions dans lesquelles ses institutions sont consultées sur les projets et propositions de loi et les projets d'ordonnance ou de décret comportant des dispositions particulières à la collectivité, ainsi que sur la ratification ou l'approbation d'engagements internationaux conclus dans les matières relevant de sa compétence.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000000435515/2004-03-02/>

La loi organique *peut* également déterminer, pour celles de ces collectivités qui sont dotées de l'autonomie, les conditions dans lesquelles :

- *le Conseil d'Etat exerce un contrôle juridictionnel spécifique sur certaines catégories d'actes de l'assemblée délibérante* intervenant au titre des compétences qu'elle exerce dans le domaine de la loi ;
- *l'assemblée délibérante peut modifier une loi promulguée postérieurement à l'entrée en vigueur du statut de la collectivité, lorsque le Conseil constitutionnel, saisi notamment par les autorités de la collectivité, a constaté que la loi était intervenue dans le domaine de compétence de cette collectivité ;*
- des mesures justifiées par les nécessités locales peuvent être prises par la collectivité en faveur de sa population, en matière d'accès à l'emploi, de droit d'établissement pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de protection du patrimoine foncier ;
- la collectivité peut participer, sous le contrôle de l'Etat, à l'exercice des compétences qu'il conserve, dans le respect des garanties accordées sur l'ensemble du territoire national pour l'exercice des libertés publiques.

Les autres modalités de l'organisation particulière des collectivités relevant du présent article sont définies et modifiées par la loi après consultation de leur assemblée délibérante.

Article 74-1 Dans les collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 et en Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement peut, par ordonnances, dans les matières qui demeurent de la compétence de l'État, étendre, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de nature législative en vigueur en métropole ou adapter les dispositions de nature législative en vigueur à l'organisation particulière de la collectivité concernée, sous réserve que la loi n'ait pas expressément exclu, pour les dispositions en cause, le recours à cette procédure.

Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis des assemblées délibérantes intéressées et du Conseil d'Etat. Elles entrent en vigueur dès leur publication. Elles deviennent caduques en l'absence de ratification par le Parlement dans le délai de dix-huit mois suivant cette publication.

Annexe 2. Ce que dit la loi organique qui organise la Polynésie

Article 102 L'assemblée de la Polynésie française règle par ses délibérations les affaires de la Polynésie française. Les compétences de la collectivité relevant du domaine de la loi sont exercées par l'assemblée de la Polynésie française. Toutes les matières qui sont de la compétence de la Polynésie française relèvent de l'assemblée de la Polynésie française, *à l'exception de celles qui sont attribuées par la présente loi organique au conseil des ministres ou au président de la Polynésie française*. L'assemblée *vote le budget et les comptes* de la Polynésie française. Elle contrôle l'action du président et du gouvernement de la Polynésie française. Elle peut constituer des commissions d'enquête

Article 139 L'assemblée de la Polynésie française adopte des actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays" et des délibérations.

Article 140 Les actes de l'assemblée de la Polynésie française, dénommés "lois du pays", sur lesquels le **Conseil d'Etat exerce un contrôle juridictionnel** spécifique, sont ceux qui, relevant du domaine de la loi, soit ressortissent à la compétence de la Polynésie française, soit sont pris au titre de la participation de la Polynésie française aux compétences de l'Etat et interviennent dans les matières suivantes :

- 1° Droit civil ;
- 2° Principes fondamentaux des obligations commerciales ;
- 3° Assiette, taux et modalités de recouvrement des impositions de toute nature ;
- 4° Droit du travail, droit syndical et de la sécurité sociale, y compris l'accès au travail des étrangers ;
- 5° Droit de la santé publique ;
- 6° Droit de l'action sociale et des familles ;
- 7° Garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires de la Polynésie française ;
- 8° **Droit de l'aménagement et de l'urbanisme ; (Cf. code de l'urbanisme et principes du PGEM)**
- 9° **Droit de l'environnement ; (Cf. code de l'environnement)**
- 10° **Droit domanial de la Polynésie française ; (PGEM PGA et ouvrages publics)**
- 11° **Droit minier ;**
- 12° Règles relatives à l'emploi local, en application de l'article 18 ;
- 13° Règles relatives à la déclaration des transferts entre vifs des propriétés foncières situées en Polynésie française et à l'exercice du droit de préemption par la Polynésie française, en application de l'article 19 ;
- 14° Relations entre la Polynésie française et les communes prévues à la section 6 du chapitre Ier du titre III ;
- 15° Accords conclus en application de l'article 39, lorsqu'ils interviennent dans le domaine de compétence défini par le présent article ;
- 16° Règles relatives à la publication des actes des institutions de la Polynésie française ;
- 17° Matières mentionnées à l'article 31.

Les actes pris sur le fondement du présent article peuvent être applicables, lorsque l'intérêt général le justifie, aux contrats en cours.

Annexe 3. Revue des actes de l'exécutif : le gouvernement et le président

Article 63 Le gouvernement de la Polynésie française est *l'exécutif de la Polynésie* française dont il conduit la politique. Il *dispose de l'administration* de la Polynésie française. Il est responsable devant l'assemblée de la Polynésie française dans les conditions et suivant les procédures prévues à l'article 156.

Article 64 Le président de la Polynésie française représente la Polynésie française. Il *dirige* l'action du gouvernement.

Il promulgue les actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays".

Il signe les actes délibérés en conseil des ministres.

Il est chargé de *l'exécution des actes* prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays" et des délibérations de l'assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente. Il *exerce le pouvoir réglementaire pour l'application des actes du conseil des ministres*.

Il dirige l'administration de la Polynésie française. Sous réserve des dispositions de l'article 93, il nomme à tous les emplois publics de la Polynésie française, à l'exception de ceux qui relèvent de la compétence du président de l'assemblée de la Polynésie française.

Sous réserve des dispositions de l'article 90, il prend les actes à caractère non réglementaire nécessaires à l'application des actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays", des délibérations de l'assemblée de la Polynésie française et des règlements.

Il est l'ordonnateur du budget de la Polynésie française.

Il peut déléguer le pouvoir d'ordonnateur. Il peut adresser un ordre de réquisition au comptable de la Polynésie française dans les conditions fixées à l'article LO 274-5 du code des juridictions financières, mais ne peut pas déléguer ce pouvoir.

Article 67 Le président de la Polynésie française *peut déléguer certains de ses pouvoirs* au vice-président et aux ministres.

Article 89 Le conseil des ministres est chargé collégalement et solidairement des affaires de la compétence du gouvernement définies en application de la présente section.

13. Il arrête les *projets d'actes* prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays", après avis du haut conseil de la Polynésie française, ainsi que les autres projets de délibérations à soumettre à l'assemblée de la Polynésie française ou à sa commission permanente.

14. Il prend *les règlements nécessaires à la mise en œuvre* des actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays" ainsi que des autres délibérations de l'assemblée de la Polynésie française ou de sa commission permanente.

15. Il prend également, les arrêtés intervenant dans le cadre de la participation de la Polynésie française à l'exercice des compétences de l'Etat prévue à l'article 31.

16.

Article 171 I. - Les actes du président de la Polynésie française, du conseil des ministres et des ministres *sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication au Journal officiel de la Polynésie française ou à leur notification aux intéressés* ainsi que, pour les actes mentionnés au II, à leur transmission au haut-commissaire par le président de la Polynésie française.

Les actes de l'assemblée de la Polynésie française, de sa commission permanente et de leurs présidents, sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication au Journal officiel de la Polynésie française ou à leur notification aux intéressés ainsi que, pour les actes mentionnés au II, à leur transmission au haut-commissaire par le président

de l'assemblée de la Polynésie française ou par le président de la commission permanente.

La transmission des actes mentionnés au II peut s'effectuer par tout moyen, y compris par voie électronique selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Annexe 4. Le contrôle des actes des institutions de la Polynésie par le Haut-Commissaire

II. - Doivent être transmis au haut-commissaire en application du I les actes suivants :

- Pour l'assemblée de la Polynésie française :

1° Ses délibérations, autres que les actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays", et celles prises par sa commission permanente par délégation de l'assemblée ;

2° Les décisions individuelles de son président relatives à la nomination, à la mise à la retraite d'office, à la révocation et au licenciement d'agents de l'assemblée ;

3° Les ordres de réquisition du comptable pris par son président.

III. - Les actes pris au nom de la Polynésie française autres que ceux qui sont mentionnés au II sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés.

IV. - Les actes pris par les institutions de la Polynésie française relevant du droit privé ne sont pas soumis aux dispositions du présent titre et demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres.

V. - Les ordres de réquisition du comptable pris par le président du conseil économique, social et culturel sont exécutoires de plein droit dès leur transmission au haut-commissaire de la République.

VI. - Le président de la Polynésie française, les ministres, le président de l'assemblée de la Polynésie française, le président de la commission permanente, le président du conseil économique, social et culturel certifient sous leur responsabilité, chacun en ce qui le concerne, le caractère exécutoire des actes qu'ils émettent.

La preuve de la réception des actes par le haut-commissaire peut être apportée par tout moyen. L'accusé de réception qui est immédiatement délivré peut être utilisé à cet effet, mais n'est pas une condition du caractère exécutoire des actes.

- Pour le président de la Polynésie française, le conseil des ministres et les ministres :

1° Les actes à **caractère réglementaire** qui relèvent de leur compétence ;

2° Tous les actes mentionnés aux articles 16 et 17 et aux 6°, 9° à 15°, 18°, 20°, 23°, 24° et 26° à 28° de l'article 91 ;

3° **Les autorisations individuelles d'occupation des sols ;**

4° Les décisions individuelles relatives à la nomination, à la mise à la retraite d'office, à la révocation et au licenciement d'agents de la Polynésie française ;

5° Les conventions relatives aux marchés, à l'exception des marchés passés sans formalité préalable en raison de leur montant, et aux emprunts ainsi que les conventions de concession ou d'affermage de services publics à caractère industriel ou commercial ;

6° Les ordres de réquisition du comptable pris par le président de la Polynésie française ;

7° Les décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique, prises par des sociétés d'économie mixte pour le compte de la Polynésie française ;

8° Les autorisations ou déclarations délivrées ou établies au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en raison des dangers ou inconvénients qu'elles peuvent présenter soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Article 91 Dans la limite des compétences de la Polynésie française, le conseil des ministres :

1° Crée, réglemente et fixe les tarifs des organismes assurant en Polynésie française la représentation des intérêts économiques et culturels ;

- 2° Crée, réglemente et fixe les tarifs des organismes chargés des intérêts des auteurs, compositeurs et éditeurs ;
- 3° Autorise la conclusion des conventions à passer avec les délégataires de service public et arrête les cahiers des charges y afférents ;
- 4° Détermine la nature et les tarifs des prestations des services publics en régie directe et des cessions de matières, matériels et matériaux ;
- 5° Approuve les tarifs des taxes et redevances appliquées en matière de postes et télécommunications relevant de la Polynésie française ;
- 6° Assigne les fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française ;
- 7° Fixe les redevances de gestion des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française ;
- 8° Arrête les programmes d'études et de traitement de données statistiques ;
- 9° Délivre les licences de transporteur aérien des entreprises établies en Polynésie française, délivre les autorisations d'exploitation des vols internationaux autres que ceux mentionnés au 8° de l'article 14 et approuve les programmes d'exploitation correspondants et les tarifs aériens internationaux s'y rapportant, dans le respect des engagements internationaux de la République ;
- 10° Autorise les investissements étrangers ;
- 11° Autorise les concessions du droit d'exploration et d'exploitation des ressources maritimes naturelles ;
- 12° Détermine les servitudes administratives au profit du domaine et des ouvrages publics de la Polynésie française dans les conditions et limites fixées par l'assemblée de la Polynésie française ;
- 13° Approuve l'ouverture des aérodromes territoriaux à la circulation aérienne publique ;
- 14° Approuve les contrats constitutifs des groupements d'intérêt public auxquels participent la Polynésie française ou ses établissements publics ;
- 15° Fixe les conditions d'approvisionnement, de stockage et de livraison ainsi que les tarifs des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- 16° Détermine l'objet et les modalités d'exécution ou d'exploitation des ouvrages publics et des travaux publics ;
- 17° Fixe l'ordre dans lequel seront exécutés les travaux prévus au budget de la Polynésie française ;
- 18° Prend les arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité lorsque l'expropriation est poursuivie pour le compte de la Polynésie française ;
- 19° Prend tous les actes d'administration et de disposition des intérêts patrimoniaux et domaniaux de la Polynésie française dans les conditions et limites fixées par l'assemblée de la Polynésie française ;
- 20° Exerce le droit de préemption prévu à l'article 19 ;
- 21° Accepte ou refuse les dons et legs au profit de la Polynésie française ;
- 22° Dans la limite des plafonds d'engagement fixés par les délibérations budgétaires de l'assemblée de la Polynésie française, habilite le président de la Polynésie française ou un ministre spécialement désigné à cet effet à négocier et conclure les conventions d'emprunts, y compris les emprunts obligataires, ou de garanties d'emprunts ;
- 23° Assure le placement des fonds libres de la Polynésie française et autorise le placement des fonds libres de ses établissements publics, en valeurs d'Etat ou en valeurs garanties par l'Etat ;
- 24° Autorise, dans la limite des dotations budgétaires votées par l'assemblée de la Polynésie française, la participation de la Polynésie française au capital des sociétés mentionnées à l'article 30 et au capital des sociétés d'économie mixte, y compris les établissements de crédit régis par le code monétaire et financier ; autorise les conventions de prêts ou d'avances en compte courant à ces mêmes sociétés ;
- 25° Décide d'intenter les actions ou de défendre devant les juridictions au nom de la Polynésie française, y compris en ce qui concerne les actions contre les délibérations de

l'assemblée de la Polynésie française ou de sa commission permanente ; transige sur les litiges sous réserve des dispositions de l'article 23 ;
26° Crée les charges et nomme les officiers publics et les officiers ministériels ;
27° Délivre les permis de travail et les cartes professionnelles d'étranger ;
28° Autorise l'ouverture des cercles et des casinos dans les conditions fixées à l'article 24 ;
29° Constate l'état de catastrophe naturelle.

Article 92 Le conseil des ministres **peut déléguer à son président ou au ministre détenant les attributions correspondantes** le pouvoir de prendre des décisions dans les domaines suivants :

- 1° Administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux de la Polynésie française ;
- 2° Acceptation ou refus des dons et legs au profit de la Polynésie française ;
- 3° Actions à intenter ou à soutenir au nom de la Polynésie française et transactions sur les litiges ;
- 4° Agrément des aérodromes privés ;
- 5° Codification des réglementations de la Polynésie française et mise à jour annuelle des codes ;
- 6° Délivrance des permis de travail et des cartes professionnelles pour les étrangers ;
- 7° Ordre d'exécution des travaux prévus au budget de la Polynésie française ;
- 8° Licences de pêche ;
- 9° Création des charges et nomination des officiers publics et des officiers ministériels ;
- 10° Placement des fonds libres mentionnés au 23° de l'article 91 ;
- 11° Assignation des fréquences radioélectriques.

Article 95 Les attributions individuelles des ministres s'exercent **par délégation du président de la Polynésie française et dans le cadre des décisions prises par le conseil des ministres**. Chaque ministre est responsable devant le conseil des ministres de la gestion des affaires et, le cas échéant, du fonctionnement des services relevant du secteur administratif dont il est chargé. Il tient le conseil des ministres régulièrement informé.

Annexe 5. Les actes des communes de Polynésie

Leur statut s'inscrit dans le cadre de la constitution et dans le code des collectivités locales de métropole... Mais la loi organique réduit beaucoup celles de leurs compétences qui sont exercées par la Polynésie.

Article 43 I. - Dans le cadre des règles édictées par l'Etat et par la Polynésie française conformément à leurs compétences respectives, et sans préjudice des attributions qui leur sont réservées à la date d'entrée en vigueur de la présente loi organique, par les lois et règlements en vigueur, les communes de la Polynésie française sont compétentes dans les matières suivantes :

- 1° Police municipale ;
- 2° Voirie communale ;
- 3° Cimetières ;
- 4° Transports communaux ;
- 5° Constructions, entretien et fonctionnement des écoles de l'enseignement du premier degré ;
- 6° Distribution d'eau potable, sans préjudice pour la Polynésie française de satisfaire ses propres besoins ;
- 7° Collecte et traitement des ordures ménagères ;
- 8° Collecte et traitement des déchets végétaux ;
- 9° Collecte et traitement des eaux usées.

II. - Dans *les conditions définies par les actes prévus à l'article 140 dénommés "lois du pays"* et la réglementation édictée par la Polynésie française, sous réserve du transfert des moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences, les communes **peuvent** intervenir dans les matières suivantes :

- 1° **Aides et interventions économiques ;**
- 2° Aide sociale ;
- 3° **Urbanisme ;**
- 4° Culture et patrimoine local.

CLSH PUNA REO DECEMBRE 2025

Semaine 1: Découverte du lagon et de sa biodiversité	LUNDI 15/12		MARDI 16/12	MERCREDI 17/12	JEUDI 18/12	VENDREDI 19/12
	"je découvre le lagon de moorea"		"les poissons du lagon"	"le corail, un trésor vivant"	"les animaux emblématiques du lagon"	"le lagon en couleurs et en créativité"
7h30	accueil					
8h-8h30	Rassemblement 1					
8h30-9h15	Activité 1	carte géante du lagon	jeu de reconnaissance des poissons	découverte du corail	jeu "qui suis-je? Animaux marins"	atelier artistique libre
9h15-9h30	temps d'expression libre: "ce que j'ai appris"					
9h30-11h15	Activité 2	fresque collective "mon lagon"	atelier créatif: poisson recyclé	ateliers arts plastiques: récif corallien	théâtre d'ombres ou mime animalier	temps d'expression orale: "ce que j'ai appris sur le lagon"
11h15-11h30	Rassemblement 3 – bilan de la journée					
11h30-12h	déjeuner					
12h15	fin journée					

le 01 MAI 2025

- ① Observation du secteur PT1 de la plage
"IAHAMANU" et de la zone de Mouillage
des Voiliers.
- 2 pêcheurs au filet côté plage
 - 1 barque de pêcheur sous marin près Hilton

- ② Visualisation du lagon. Secteur PP3 (^{HIL} Hilton)
- Zone HA 8 (^{HIL} Inter Continental) RAS
- Zone HA ② (^P Lagon HAMITI) Prop "Iahena" RAS
- Secteur PL1 (^{HIL} Iahena)
- Zone PL7 (chenal de Iahena)

- 1 pêcheur sous marin

- ③ Observation du Trafic Maritime dans le chenal Papetoi et
Iahena.

- Bateaux Prestataires x 4
- Jet-ski Prestataires x 4 (allure modérée)
- Paquebot et ses navettes touristiques.
- Nombreux Présence de Plongeurs Scientifique ou
Particulier voir prestataires (cribes, Buckley, ...)

Une présence non visible mais permanente de ce groupe de
personne :

- Présence de plaisanciers sur l'océan.

④

fixée de 2 pignons avec pivot
de pède à l'intérieur du la buse
d'opération par des sauts "TAMARAN"
Volture par sur la pède avec
la famille.

Le 09/04/2025

- ① Utilisation de lagon. "longs gars" RAS
- ② Présence de dolines "en vaucluse" RAS
- ③ Nautilles de Seti par le dorsal des nattes
"Au pas" RAS
- ④ Présence des plongeurs au large bordant le rîf OK
- ⑤ Pas de laguerbot dans la baie.
Aucun perdours sur le lagon.
- ⑥ 1500 présence d'un secteur de plongeur perdours
pas du rîf. OK
- ⑦ Activité Nautilles vers 1600 - Trois Seti en
fond de Baie. "Au pas" OK
- ⑧ Pas de laguerbot en Baie.

du 03/05/95

- ① l'enceinte continue de voliers face "Nord"
- ② 51 table de pique-nique vers "Maqidi"
- ③ longues au large abrière de bûches et ruisseau.
- ④ Activités en plage (Bonne temps). Du nord à ce samedi
- ⑤ Auvergne l'association sportive aujourd'hui à Tiennan plage.
- ⑥ Vers 19h00 Nombreuse personne en plage plusieurs groupes de gens. (Fête, rencontre, ...)

du 04/05/25

4/

① Nombre de voitures en aménagement
Une trentaine de places. Pour celles

② Nouvelles de prestations fournies en relation
avec Maopai. (à GH) ^{RAS}

③ Nombre caractéristiques sur nos au large
et présence des plongeurs (X1 bateau) ^{RAS}

④ A peiller dans le chenal au pont

⑤ Vue de la falaise Rotui (à 0830) ^{RAS}
confirme début de rotation pour et prestation
Voiles "kata" avec des caractéristiques
et constat d'activités du Nalin >>

RSM

⑥ Niveau de nombreuses personnes pour le
"sunset" à la plage TIRMANU.

RAS

05/05/25

① Zone P₁ → P_{AS}

② Zone P₃ → P_{AS}

③ Zone P₇ → P_{AS}

④ Zone H₁8 → P_{AS}

⑤ Zone H₁1 → Plongeurs et Nageurs dans le canal. Les Bateaux sont obligés de ralentir pour éviter l'accident
y compris après les 2 notes.

* Nombreux problèmes avec des Touristes dans le canal.

⑥ Sejour P₁ et P₄ → P_{AS}

⑦ A la dau de l'Incident Hospitali.

Nombreux Set. s/s, Bateaux, Kayack
sur une trentaine de personnes.

- Naissance Aquatique et Pollution
marine.

du 06/05/25.

(1) Activité normale

Poste-rais, Ski, plongée au large

Activité au large. RAS.

en zone repêcher RAS.

du 07/05/25.

R.A.S

du 08/05/25

Tour Fine. Régularité course VA à MARETO

Plage (Tid mark)

Mouvement officiel avec bateau + stand explore

Zone cabane. RAS

Une centaine de personnes en Plonge. RAS.
du 09/05/25.

Zone ETA/PP3/PP7/M48/M41 → RAS

Activités Post-rais Normal. → RAS

Le 10/05/25

- Activité en mer normale.
- Plongées, prélèvements, et ski, pêche
légendaire (1)

MS

Le 11/05/25 11h 20

- Rien à signaler
- Aucune infractions commises.

MS

Le 16/05/25.

- 119 pêche personnel
- 1000 temps. (pêcheurs)

* à noter 32 yacht (voilier) compte.

Le 17/05 1 prélèvement en bateau avec
clubs pour une Brique sur

Place

- Accroissement des gens de la mer.
- Augmentation des mouvements de Tchiki.
- Augmentation de plongeurs.

* Hausses d'activités nautiques au
début de l'été.
constat Alarmant !!!

Le 14/05/25

- Présence d'un bateau dragueur de
sable. Encore au nord de Papébaï à
la pointe de Opoulu.
- Stationnement interdit à cause des
cocones

- Présence de plongeurs dans l'eau.
- Passage des Tchiki et des goulataine.
- Un voilier de luxe dans la Baie.
- Nombreux visiteurs face plage "Hanoï".

Le 10/05/25

à 0900 du matin, début des navettes
prestataires

à noter : les Bateaux de Touriste longent
la plage touristique (franco)
à moins de 50 m du Bord.

Ils ont la vue sur les habitations
locales des habitants de Noorea
et nuisent à l'environnement.

Le Bord du rivage est un endroit
où les "Afahe" se retrouvent.

Trop de bruit de moteurs, c'est
Nuisance.

à 1500 Bateaux de Jet ski en
spirales dans la Baie à l'in-
ter d'un terrain de jeu
Nuisance.

Il faut un schéma Nautique
de voir de navigation obligatoire
pour tous.

ex :



pour voir !!

Observation: Un danger de vagues
du côté de la station de "Narcisse"
passer d'un côté de l'embouchure dans
le Baie d'Espérance.

la Reproduction des poissons de fond
dans la baie à cause de l'embouchure
de Rivière.
Il y a tout un éco-système qui
persiste dans la baie et qui est très
nécessaire par l'activité des hommes,
toute activité devrait être
réglementée, surveiller et synchroniser
si besoin est pour le bien être
la nature.

Le 19/05/25

Question: Quel est la réglementation
pour la pêche des poissons de fond
du littoral ?

le 01/06/2025

- Dans la baie de Quaqouba
Set ski a l'exa tout agout.

- Presence d'une digue de rocher a le
Haginas

- Zone calene (+ 29 villages a Harde)
NB. Baie de palme en mer (surveillance)

le 02/06/2025

- Dans la baie d'opunhu Presence d'1
paquetot.

- Baie de prodakans et de Set ski

- Sedent H. l'hu - p RDS.

NB Aucune réglementation pour les Set ski

le 03/06/2025

~~Papouze~~

- Temps pluvieux et gris.

~~Quaroupe~~

Plus de papoulet dans la bœ.
Le gougou a guilli l'île.

~~Papouze~~

Une vingtaine de voliers face l'avec.
Souris Nocturne. RK5

de

04/06/2025

Mauvaise météo - Temps gris +
Vent fort N/Est.

~~Papouze~~
~~Proser~~

- Activité réduite.

à

12⁰⁰ Mouvement sur le lagon. Présence
de plongeur au large. Mer calme.

NLB

Toujours pas de réglementation pour la
Navigation maritime - Chacun à son rythme
Hélice et son circuit. ??? (ad xti)

le 05/06/2025 au 08/06/2025 RA5

Sous-sol océanique - RA5
Activité normale. RA5

le 08/06/2025 RA5
le 10/06/2025

* Dans la Baie d'Espinalon : Test site en
Balade - 211 115.00

* Pré de la plage Tinaruac, 4 voiliers
encore à moins de 50 m de la
plage. 114.30

le 11/06/2025

- Profondeurs en Baie d'Espinalon :
- Niveau d'1.5 mètre de l'eau (P4201)
- A la plage Tinaruac, de nombreux voiliers
passent de 30 cm.

- Activité normale RA5

119

le 13/06/2025

Prise d'A pour début de la base
d'opération

Méthode de préparation et séchage.

RMS

le 25/06/25

- Dans le chenal RMP 70
Séchage en Balade X5 (2 fois)
passage en cercle.

- Installation + plusieurs aux alentours.

RAS

le 16/06/25

NB
Avec des séchages modernes
et aussi les installations surpau-
lées, les arrivées à Porto et
des de chemin vers le Hilton.

RAS.

Le 20/06/25

à 10.30 du matin (Pichuan)

Présence de pêcheurs au fusil à la
littérature du P-EM côté Pno P40.

Présence d'un pagout "Pongyagin en
Baie d'Opuchodun. P45

Présence de pêcheurs au fusil à la
littérature du P-EM côté Pno P40.

Admission plonger au large Pno du
nord. P45

Le 21/06/25

Présence de pêcheurs au fusil à la
littérature du P-EM côté Pno P40.

Présence de pêcheurs au fusil à la
littérature du P-EM côté Pno P40.

Le 22/06/25 et le 23/06/25

Kien à signaler

Présence de pêcheurs au fusil à la
littérature du P-EM côté Pno P40.

Le 23/06/95

Le 14⁰⁰ opération effectuée. J'ai pu voir l'enceinte de la base.

AKS

Le 25/06/95

à 08⁰⁰. Point de repère. Pourrait être
probatoire de plongeur. (10 personnes)

Plusieurs bateaux de plongeurs en
large. Activités autour de la base.

Dans la baie d'opération. Un yacht privé
avec une vingtaine de personnes. Activités
durant la journée jusqu'à 19H00.

Set ski, Sail, etc.

Spectacle insolite dans la baie.

Pass du fait en accord avec
l'harmonie de l'île et népaie pour
l'environnement.

Cela ressemble à un club Hotel
en plein Baie de Napa. (Népaie)

Zone Liabuna, 1 pèlerin au fur et à mesure.

Une trentaine de visiteurs pour Napa.

le 26/06/25.

26/06/03 J

Activités normales sur le lagon.

Peut-être un peu, Jitshi au pas, et présence de plongeurs au réif extérieur.

NB

Présence de 2 yachts privés dans le port.

Plusieurs personnes avec des activités nautiques Jitshi, petit surf, Faël. Une vingtaine de personnes environ. Très Adif et bruyant.

le 27/06/25

08³⁰ - Maman's Top's + Vert. Présence de guidons à la canal et piqueur vers le Hiltor.

09⁰⁰ - Estimation can large de nombreux bateaux avec des plongeurs. Cinq bateaux à certaine distance avec des plongeurs.

Estimation de personnes sous l'eau. Une trentaine environ. Activités indistinctes sans l'eau.

Renforcement de protection avec Tourillies.

Renforcement Jitshi. RTAS

Le 28/06/25

Temps gris + Fort Vent

Activités Naufrigue, Récupération

ATS

Le 29/06/25

Fête de l'Indépendance

Sur la plage Tiemane (Toreto),
Plin de monde.

Dans la baie, activités nautiques de
jeu pour les 2 (et les, kite, surf)

Bains de prohibition pour les touristes
vers le nord et la Grande Plage

Sur la jetée de la Grande Plage

ATS

ATS

ATS

ATS

ATS

du 30/06/25 2208/5080 d

- Un train de voitures avec deux
sur page Photo.

- Bédouins de jct st d Imbataine.
- Pongours actifs au large

flamme anormale constatée - cette
journee

RAS

du 01/07/25

- Beau temps, calme
Prévu de pèlerins à la tigre dans
le doud du Richer.

- Bédouins prestataires et jct st. ^{RAS}
Prévu des bateaux pongours au large.
- Les yaka pirog sont partis de la
baie d'opoukou.

- Activités sur le lagon en calme.

RAS

Re 02/07/2025. 22/26/25

[illegible]

Re 03/17/2015

QAS

12/27/2011

20/10/2014

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

[illegible]

1. Chlorophyll and carotenoids are photosynthetic pigments.

1/32

23/10/2023

2004 4/20/04
Dress for Pine d'apurshin - inside d'1
Patch pike.

Number of patients sur 11 years
le 1979 7501 + 1000

Balin de red ski
Plonges pour l'été 1911

Pinguin der Gabelung der Fische.

13/07/2008 21:30

259 2502/10/11 25

RA-5

2151 - used for 2h

206/07/25

RAC

Patara Canyon in Port & PA

2nd 750.5 / 6 / 8 / 7

do 03/07/25

RA50/10 sh

do 08/07/2025

RA5

do 08/07/2025

RA5

do 10/07/2025

RA5

do 11/07/2025

RA5

do 12/07/2025

RA5

do 13/07/2025

RA5

do 14/07/2025

RA5

- Admissão à Flanco V6

do 15/07/2025

RA5

do 16/07/2025

RA5

do 17/07/2025

RA5

do 18/07/2025

RA5

Le 19/07/2015

Yacht privé au Baie d'Opunohu

- Plongeurs au large

- Bateau du 3^e ski

- Nouvelle des Projections -

Le 20/07/2015

3 ou 4 années au bord de plage Nards

- Bateau du 3^e ski + Projections.

Le 30/07/2015

2 yachts privés dans la baie Opunohu

- Plongeurs au large. (4 bateaux)

~~NP~~

le Haut commissaire ~~au~~ ^à l'Alaska

Terrain en polygone.

Le 03/03/2023 au casuel -

Il M^{me} l'ne Lagoraine de la place.

Procur de batons plongeurs au large.

Est ski au pas dans le courant.

Projet de laurier paré.

Dans le lagon de l'Alaska se trouvent à la ligne

Dans les bacs plusieurs yatch privés et le Haut goupier avec

Prise d'un gros bateau avec plusieurs voiliers (22 au 15 au total)

(Voie photos) 22X

le 04/08/2025

MP

- Dans la baie, croisement de 20 à 30 sh. Sur
50 mètres de la base de la baie et 150 mètres sortant
du port de la Baie d'Agadez

- Presque de l'agneau bat dans la baie

- Deux bulles en milieu de la baie à la
pêche au moulinet. (RHS)

- Pluie en large (RHS)

- Pluie dans le champ de l'agneau (RHS)

le 07/08/2025

- Sur la plage, l'agneau "Tombé"

- 3 bulles (surtout) au 1^{er} étage
Bancs de sable sur la plage

- Un agneau de l'agneau au 1^{er} étage

- Les agneaux sont au 1^{er} étage (RHS)

Le 07/08/2025.

2025/08/07

MB - Activité Natigay normal. SM
relationnel est ok et bonne plongeurs.
Avec énormément nouveau.

à cette une bonne de nombre de pêcheurs à
la ligne en kayak, pique ou bateau.

Prise de 24 mha face la plage
Tiskawen (Marte) ^{MS}

Le 08/08/25

- Subar Papéan. 1 bateau de l'air au
médant + plongeurs à l'an en fait

- Toujours dans le chenal vers les médan,
ponts engorgés par l'air des
médanais pour des médan. De l'air
Vient négativer + l'air d'un groupe
de ventier arrivés dans le secteur.

MB - c'est un plan pour les plongeurs
Scientifique du CROBE d'opérateur
pour les plongés. Indice du chenal.

passer de Yatcha River dans la baie
d'Opouba

A noter : Je vois de plus en plus de
Et Shi se croiser face à face à

L'intérieur de la baie d'Opouba ou
sur les côtes et la présence de papyrus
en bûches (Nolana) des plaines, les
les premières en bûches en bûches,
papyrus, ou autres moyens, tout
cela pour dénoncer son jol

Bordel Aquatique. Au pour pour
certains Et Shi dans le chenal mais
donc c'est possible s'entraînant les
gros Il faudrait leur faire une voir

de circulation en large de l'axe des
Barrage de Noy. 22
et plusieurs autres 22

+ Noyade d'éléphants 22
et c'est la réflexion du moment. 22

du 09/09/25
Fin de l'après-midi
Fin de l'après-midi
de circulation régulière en l'absence.

Observation sur la circulation 2 12 12

Elle se régule malgré les nuisances sonores et la surcharge de travail.

Il y a beaucoup de "Maitre". Personnellement partant de l'usage des médias, les réseaux sociaux et les réseaux sont la. L'âge de la culture et la culture.

Le système est sur le point d'être bouleversé à cause des activités humaines et de tous ces facteurs qui perturbent la faune et la flore.

À noter avant je voyais des problèmes dans la bien d'opinion et à présent c'est très rare à cause des la et l'ind des hommes. La culture.

C'est tout. Sanctionner ici dans

cc 11
la baie d'opanchin est un Mu. 11

le 10/08/2015 . quel mal

Dans la baie nous avons vu
des sstis, barans, et sstis, parolaires, but
c'est les vacances ! R.A.S

Tout monde, Nombreux visiteurs.
Sur la plage parfois, on trouve des
fruits au milieu des gens qui
se baignent à la mer.

C'est presque devenu un parking
pour les gens des voitures.

pas tous mais certains.

Après un bain d'opanchin.

RMS

no people wanted to visit

2015

uniquement les 100 personnes

2015

111 le 11/08/2025

Beau temps. 25°C / 18°C

Trois plongeurs au fusil près du piquet au récif de Lae Roe, à la pêche.

- Set ski en mouvement RAS

- Plongeurs au large RAS

le 12/08/2025.

à 08⁰⁰ 2 pêcheurs au fusil près du récif.

Présence de nombreux plongeurs au large.

Mouvement de set ski et protatines.
RAS.

Présence d'1 bateau privé dans
la Baie d'Opanohu.

à 16⁰⁰

Balai de Jet ski dans la baie
d'Opanohu, en Stallement !!!

à Mareto Plus d'une vingtaine
de yacht (Voiliers).

RAS

le 13/08/25

Activités du Matin (Passé Opanohu)

Plongeurs au large du récif (5 bateaux)

Protatours en rotation comme d'habitude

Mouvements Jet ski

RAS

le 15/08/25

Constat sur la plage Trémain (Mareto)

Plusieurs zodiac sur la plage

vers le 17⁰⁰

(Non Respect des Coarax)

le 01/09/2025

Beaucoup de temps, beaucoup de choses
1 yacht privé dans la Baie
d'Espérance

à Mareto placé "Tiama" Une vingtaine
de voiliers

Dans le chenal, rotation des Navettes +
jet ski

CAS

le 02/09/25

Dans la Baie d'Espérance, Une
Batterie au milieu de la passe

Tous les mouvements de Navire au
pas et distance respectée.

Une dizaine de Bateaux au large pour
les plongeurs

CAS

le 03/03/25

29⁰⁰ - Balais de plongeurs et pt prestataires.

03²⁰ - Dans le chenal, les Jet ski en Manoeuvre.
RAS

Présence de pêcheurs près du récif
opanolu.

RAS

1 yatch privé dans la baie opanolu
RAS

Mois de Septembre

Observation :

les mêmes Activités quotidiennes la
jourée (Plongeurs, Prestataires Club Jet ski
Les déplacements des gens de la rue et leur voitures
avec les Paquebot fréquent (voir + nombreux)
Activités humaines intense et en Hansse.
la saison des Baleines en est l des facteurs.

10/2 selon A Adhitecis Constatés au Mois
d'octobre 2025

(i) Notification sur les fréquents Zodiacs ou autres embarcations qui accostent sur la plage "PARETO"

Nombre de pêcheurs lagonaire observé sur place est inférieur à 10. Cela concerne les plongeurs avec fusil.

Les pêcheurs à la ligne sont plus nombreux

Aucune observation faite durant la nuit. Pourtant il y a de l'activité cachée la nuit mais restreint à cause de nombreux observateurs (ou habitants).

(ii) Fréquentation Touristique en hausse sur l'eau et sur Terre

Durant les périodes dites de fréquentation de l'île par les nombreux Paquebots, le mouvement sur l'eau et la terre s'accroît et fortement nuit on est négligé sur l'environnement de la mer. (Nombreux déplacements, le bruit, la pollution et leur nombre croissant.)

Côté positif → l'économie du pays
et de tous les Artisans au
niveau des métiers.

III Constat : Au mois d'octobre 1 navire s'est échoué sur la plage d'Opunohu puis a dérivé à nouveau près d'une des balises de la passe. Est resté durant 1 semaine avant d'être à nouveau remarqué vers le fond de la baie à "URUFARA". Pas de détails sur son propriétaire.

IV A noter : le flux de Bateaux Suiveurs qui accompagnent souvent les Baleiniers au cours de leur voyage dans nos eaux polynésiennes. Des fois Trop de monde suivre la baleine. J'ai observé jusqu'à une dizaine d'embarcation tout autour. La réglementation sur le sujet doit être appliquée.

Si non il n'y aura plus de baleine y compris dans la Baie d'Opunohu qui est devenue

SANCTUAIRE

V Observation : les étoiles de mer magesse de Corail (TARAMEA) sont de retour.

la faune aquatique et désertique d'avant
semble revenir. on observe plus de
poisson et des coraux vivants.

Donc s'il y a trop d'activités humaines
sur l'eau cela bouleverse l'écosystème des
poisson. et leur mode de reproduction.
exemple: les ATURE au fond de la Baie
de Paraña et Ipunatuna. (chassé par
les dauphins et les hommes)...

VI Pour l'instant, pas d'accident grave
à déplorer en mer (ni aucune attaque de
requin) sauf qu'ils sont plus agressif dans
l'eau.

Certains pêcheurs s'arrête de pêcher car ils
craignent les attaques de requins. (De pêcher
sont je pense)...

VII Fréquentation de la plage "Maroto" en hausse
due aux nombreuses manifestation sportive.
(Vaa, Marathon, Xterra, ...)

A noter: Aucune structure autour pouvant
servir toute personne en cas d'accident
de la mer ou sur la plage.

Pas de poste secour avant, ne serait-ce que
une aide de 1^{er} Secours. Un stand avec Maître Nageur,

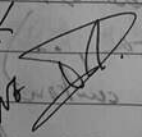
diplôme BSA comme à "Haliba" qu'il.

Bref: il n'y a rien qui encadre le lina
de l'ensemble au niveau sécurité en mer sur
la plage et dans l'eau.

NB

Constate: à 16⁰⁰ dans la baie
d'Opunohu 4 jet ski venant de
Pao Pao se pause au milieu de la
Baie et pendant 20 mns ils font
des tours dans tous les sens.
Ensuite ils s'en vont...

* Visite de M^{me} Lee (chèque, Thermos, carte
PGEM, Glacière) remis en cadeau.

(ACK
NB )

le 01 Novembre 2025

à 0900 dans le chenal du Hilton
passage des Navettes de prestataires
respectueux de l'allure.

Au large, présence des Bateaux plongeurs

Belle journée et Rien de
particulier.

Présence d'une embarcation de pêcheurs
vers la zone du PGEM de PAOPAO
Secteur autorisé.

R.A.S

le 02 Novembre 2025

Aucun incident constaté sur le lagon
Journée de Toussain calme.

Activité quotidienne. Plongeurs, Set-ster et
Prestataires aux heures habituel.

RAS

le 03 Novembre 2025

Aucune Anomalie constatée dans le secteur de Giabena.

Nombre constant de voiliers face de la plage MARETO.

Pêcheur près de la passe à l'intérieur du lagon. RAS

le 04 Novembre 2025

1 paquebot en Baie d'Opunohu
RAS

1 yacht privé en Baie d'Opunohu

Beaucoup d'activités en mer.
le 05 Novembre 2025 RAS

* à 08h30 Mouvement des pneumatiques dans le lagon vers les "motu".

* Mougens en large. Mer calme
RAS

* Jet ski aux heures fixes avec clients. RAS

le 05 Novembre 2025

à 04430. Mouvement de bateau dans le
chenal du Hilton. Allure au pas.
"Trois Bateaux se suivant doucement"

Aperçu 4 pêcheurs au fusil dans le secteur
de Biakana après le Hilton.
Kayack x4 comme embarcation. R13

Observation dans la baie d'Opunohu.

1 yacht privé avec accessoires pour
jouer sur l'eau. Ce sont des gens aisés
qui jouissent de la baie d'Opunohu
avec leur "joujou" (jet ski, paddle,
bateau rapide, bouée sur l'eau, ...)

Vers 16⁰⁰. Un groupe de Jet Ski dont le
1^{er} GG se trouve dans la baie d'Opunohu
ne respectent pas la réglementation.
Ce sont toujours les mêmes.
les engins vont dans tous les sens. et
la baie devient un terrain de jeu.
Cela arrive souvent.

Il faut faire cela au LARGÉ.

Remarque: la saison des Ature est
complètement perturbée avec toute cette
activité Humaine et aussi les Baleines
sont dérangées par la curiosité des
Hommes et leur avidité à l'argent
d'appât du gain, c'est terrible!!!

Ce genre de Balai de jet ski est fréquent
et un jour il y aura un Accident.

Non Respect de l'environnement et
de ses Habitants (sur mer et terre)

S'en ont compté 15 Jet ski en tout
dans la journée - 3 groupes et tous les
même réflexe. "la mer leur appartient"
et est leur terrain de jeu.

le Reste du secteur PGEM, RAS

le 06 Novembre 2025. (Pas d'observation)

le 07 Novembre 2025

à 08³⁰ du Matin → Dans le chenal de
MARETO. Circulation des Bateaux

allant d'Ipanohu à Paopao et vice versa. ~~Pap~~ endroit les Bateaux Hors Bord se croisent. "Pres d'une dizaine"
Du Dans la Baie d'Ipanohu, Un paquebot "le Princess Creuse" avec ses dizaines de Bateaux Navettes.

ce qui a augmenté le trafic sur mer. C'est impressionnant ce bordel !!!

Vers 10⁰⁰ Batail de jet ski allant vers le Motu. 5 jet ski sillonnent la Baie dans tous les sens avant de repartir.

Vers 13⁰⁰ le Trafic sur l'eau est toujours intense m'obligeant de regarder à gauche et à droite avant de passer avec ma pirogue. Bateaux + Jet ski confondu. Une Belle Pagaille !!!

Bref vers 17³⁰ Tout a cessé le Paquebot est reparti

MB à 16⁰⁰ il y a un groupe de jet ski qui réjoint son GG au fond de la Baie sans oublier de faire les "spirales" sur l'eau. Nuisible pour les poissons.

Observation vers 17³⁰ un groupe de 30 dauphins Rejoignent la Passe. (Beau spectacle).

le 08 Novembre 2025

Beau temps mer calme.

les bateaux plongeurs sont déjà là.

les prestataires de tourisme pour le Pic Nique suivent aux heures habituelles.

→ Un groupe de pêcheurs au fusil (x4) en kayak du côté du chenal de Piahera. (Respect de la zone)

→ Un yacht privé dans la Baie d'Opunohu.

→ Un voilier 3 mats ancré en retrait du récif.

RAS

→ Vers 15⁰⁰ dans la Baie, passage d'un gros Jet ski. (en spirale)

le 03 Novembre 2025

à 10⁰⁰ dans la baie d'Opunohu.

Présence d'un yacht privé.

Deux bateaux de particulier faisant du ski autour de la baie. + passage d'un Bateau touristes venant du fond d'Opunohu et longeant le bord vers la plage Mareto.

→ Observé au récif. 5 Bateaux plongeurs non loin de la balise de la passe. Entrée en même temps d'un navire

privé de couleurs Bleu dans la passe
d'aspersion. ((Yatch de Miliardaire))

Bain de prestataires aux heures habituelles
et retour vers les 15³⁰ par le chenal
du Hilton vers Pao Pao.

Idem pour les jet-ski. 09⁰⁰ à 16⁰⁰
pour les ~~derniers~~.

RAS

Constaté que sur la plage de "Merretto"
il y a toujours des zodiac venant
des voiliers qui accostent sur la plage
pour certains faire un Pique Nique
en famille et pour d'autres les
courses.

→ Ils devraient tous se garer au bout
de la plage. (Avant embouteillage)

le 10 Novembre 2025.

RAS observation Visuel sur le
lagon.

le 11 novembre 2025

09⁰⁰

Passage des prolétaires pour le Motu
dans le chenal du Hilton.

RAS

NB

Aucun gros Bateau dans le Buis.

1 Pêcheur au récif d'opurhu.

18⁰⁰

Présence d'Activité au large RAS
Plage Moreto 3 zodiac accrochés !!

le 11 novembre 2025.

Pas d'observation. Mauvais Temps.

le 12 novembre 2025.

Temps pluvieux. RAS

le 13 novembre 2025

NB

Bateaux plongeurs au récif
Une navette bateau "Moorea Explorer"
dans le chenal du Hilton RAS

NB

Constaté 1 pêcheur dans le chenal

de Pihua avec une boue + fusil.

bien au delà du PGET. il pêchait même allant vers la Passe.

Observé aussi 2 plongeurs au fusil au bord de la route avec leur poisson ils étaient à au moins 1km du PGET.

((Ce sont les moments anodins observés sur la mer.))

Le 14 Novembre 2025

09⁰⁰ Présence dans la baie d'opunhu d'1 paquebot + nombreux acheteurs tout autour. PAS

Présence de bateaux plongeurs au récif + 2 katamaron. PAS

Baloi de jet ski dans la baie vers les 15⁰⁰ de l'après midi. PAS

Observation = Forêt Lourde.

le 17 Novembre 2025.

Trafic aux alentours du secteur calme.
les même habitués, plongeurs, prestataires,
et Jet ski.

Présence de plongeurs au fusil au rœuf.
RAS.

le 18 novembre 2025.

Beau temps. calme.
Présence d'1 yacht privé dans la baie.

Deux vagues successif d'activités
nautiques.

Dès 06⁰⁰ du matin avec les plongeurs
ensuite vers 0830 les prestataires
de touristes (5 à 6 bateaux)
à 09⁰⁰ le balai de Jet ski

Ensuite l'après midi vers 13⁰⁰ pour
les autres prestataires de Jet ski.
Vers 15⁰⁰ Retour des Touristes
du Motu. les Jet ski continuent
vers 15⁰⁰ et 16⁰⁰ à circuler dans la

Baie d'opunhu.

Certains ne respectent pas la réglementation sur l'eau. Trop près du bord - 100m et faisant des "zigzag". !!! RAS

Vers 10⁰⁰ observé 3 plongeurs au fusil au bord du récif de plage. Vers l'intérieur de la baie. RAS

Plus loin à 100 m. Trois autres plongeurs au fusil (ou des touristes à la découverte de la faune) RAS

NB

Vers 17⁰⁰ vu sur la plage "laveto" toujours des zodiacs qui se garent sur la plage. c'est devenu un rituel de s'approprier la plage la nuit.

le 19 novembre 2025.

Temps pluvieux + Vent.
Trafic sur l'eau au ralenti. RAS

le 20 novembre 2025

Dans le chenal du Hilton, présence
d'1 pêcheur à la ligne + 1 au
fusil. RAS

09⁰⁰ Activités Prestataires + Jet ski.
RAS

Aucun gros Navire dans la baie ouverte.
RAS

15⁰⁰ Balai de Jet ski dans la baie
ouverte.

le 21 novembre 2025

le 22 novembre 2025

le 23 novembre 2025

) forte pluie

1 voilier 3 mats dans la baie + quelques
activités autour. (privé).

RAS

le 24 Novembre 2015

Prima d'un paquebot en baie d'Espérance.
les m^{ts} activités du "Paul Gauguin"
(Plongeurs, Jet ski
et prestataires)
en plus des Navettes du paquebot.

1 pêcheur au fusil au récif (face Hilton) RAS

le 25 Novembre 2015

Une vingtaine de voiliers devant la plage "Mareto"
09⁰⁰ Mouvement des Navettes Prestataires. RAS

Observation des bateaux plongeurs au récif. RAS

Passage des Jet ski dans le chenal. Préhension.

16⁰⁰ Départ du paquebot "Paul Gauguin" RAS

17⁰⁰ Va sur la plage "Mareto" des Zodiac accosté sur la
plage.

le 27 Novembre 2025

à 08^h30 dans le chenal du Hilton
Passage de Bateaux Privé + Prestataires
avec touriste à Bord. quatre au total
vont traverser le chenal. Suivre
des Jet-ski.

le Trafic de cette journée est
particulièrement dense et dans les
2 sens.

Plusieurs Passage de Bateaux et Jet-ski.

1 paquebot de côté de Borne PAO PAS
à 18^h00 sur la plage, toujours des radiac
PAS

le 28/Novembre 2025

à 08^h30 Observation du lagon.

Dans le chenal du Hilton, Passage
des Prestataires.

Présence des bateaux plongeurs au récif

1 Paquebot dans la Baie de PAO PAO
reparti dans l'Après midi. RAS

- Arrivée de 1 yacht privé (Bleu) dans la
Baie d'Opunehou. RAS

- Balai des jet ski suivant leur parcours
habituel. RAS

- 1 pêcheur au Moulinet au récif (côté basse)

- 1 pêcheur au fusil dans le chenal du
Hilton.

Vers 13⁰⁰ Balai de jet ski venant du Fond
d'Opunehou et allant vers PAO PAO
(retour vers les 15⁰⁰)

Aucune Anomalie observée dans le journaux.
18⁰⁰ Toujours des zodiac en plage.

(Apparemment cela est autorisé par les
autorités !!!)

le 29/Novembre 2015

Observation dans la baie d'Opunohu
Toujours Ayatchi Rivé (Bleu) +
activités autour. RAS

Portatainens, jet-ski, et plaisancier en
mouvement.

Une vingtaine de voitures près de la plage
((MARETO)) RAS

Arrivée d'un navire (voilier) 3 mats de
passage 1 journée) RAS

Journée calme et pas d'incident.

le 30 Novembre 2015

le 01 Décembre 2015

le 02 Décembre 2015

) Mauvais
Temps

Forte pluie + Vent
Activités sur bleau dérivé
Forte Houle.

RAS

Présence de Pêcheurs dans la baie à surfer le
vagues. Une dizaine environ. 5

le 03 Décembre 2025

Temps gris et instable (Forte pluie + vent)

Activités sur le lagon moderne.

Forte Haul au large.

La mer est chocolat + Beaucoup de
tronc d'arbres qui flottent.

Aucune anomalie constatée.

RAS

le 04 / Décembre 2025 -

à 0900 observation sur le chenal des Hilton
Passage des Bateaux Prestataires.

Mer Forte et agitée.

Activités réduites sur la mer sauf au
récif d'Opunohu.

Présence de plusieurs Bateaux pour
le spot de surf. Une quinzaine de personnes.

1000 Passage de Jet ski dans le chenal
la plage Marito et direction Hoapiti /

1100 Sortie d'un groupe de jet ski venant
du fond d'OROFARA. (Retour vers 1500)

le 05/Decembre 2025

Beau Temps, ciel Bleu et mer calme.

^H
08³⁰ Reprise des activités sur le lagon.

^H
09⁰⁰ Plongeurs au large, balai des prestataires vers le "motu" et des Set shi.

Une vingtaine de voiliers face la plage "MARETO".

observation du côté Baie de PAO PAO.

- 1 Paquebot dans la baie de PAO PAO + 1 yacht privé encore non Pein. RAS
- 1 remorque Maritime servant à réparer les pilone se dirigeant vers opunohu pour Travaux (vu vers snack TAMAHU) RAS

Vu dans la baie de PAO PAO 1 paquebot + Activités A/R des Navettes sur le quai de PARETOHI. RAS

Surfeurs à la passe "opunohu" RAS

le 06 Décembre 2025.

- 08^{h00} observation du côté Baie de PAO PAO.
Présence d'un voilier 2 MATS en baie.
Mer agitée.

Passage de Bateau Prestataire. Déplacement
sur le lagon restreint due à la Houle.

- 11^{h00} Vu dans la baie d'opunohu sur la
plage d'URUFMA.

1 voilier échoué et amarré par
une corde. Voilier vétuste et abandonné.
Ancien locataire M^r TOM PUN BRUN.

- Dans la baie d'opunohu, 1 yacht privé.

- Présence d'une vingtaine de voilier face
plage MANESO.

PAS

le 07 DECEMBRE 2025
Beau Temps.

Reprise des activités nautiques dès 08^{h30} et
09^{h00}. (Prestataires + clients)

Activités normal sans anomalie
Aucun navire en baie.

RAS

Observation sur le lagon, côté Pao Pao
- 1 pêcheur au fusil près du récif
11⁰⁰ Passage d'un groupe de Iet Shi
dans le chenal du Hilton

RAS

12⁰⁰ derrière le récif, des plongeurs
avec leur bateau.

RAS

le 08 Décembre 2025

NB Très Beau Temps + mer calme
activités des plongeurs vers le
récif.

Présence des prestataires + Iet Shi durant
cette journée.

RAS

Une vingtaine de voiliers à MARERO.

RAS

le 09 Décembre 2025

RAS

Plongeurs au récif au lrs habituel - RAS
Observation au fond de la baie de
Opunohu - à "URUFARA"

au Bord de la plage, un voilier
retourné et abandonné -

Dernier Propriétaire Mr Panbrun /
TOM.

à 08³⁰ Rotation des Premières Navettes
prestataires suivi des Jak-shi
Mer calme + Beau Temps.

Toujours une vingtaine de voiliers à Mareto
RAS

~~AF~~ Pas de gros bateau dans la Baie d'Opunohu

Aucune Anomalie observée - RAS

le 10 Décembre 2025

Vue du Rotui.

lagon calme. Présence des plongeurs
au récif.

passage des prestataires dans le canal +
les jet ski. RAS

Vu du côté URUFORA au fond de la baie spandine
1 voilier échoué sur la plage et qui fût
habité en dernier par TOM BUMBUN
qui est allé le chercher à Taliti il y a des
années et dont il n'est pas propriétaire
d'après lui.

1 voilier à retirer et à la casse.

Pas bon pour la vue des touristes.

Cela fait plus d'une semaine
qu'il s'est échoué.

Pas d'anomalie constatée. RAS

14 Décembre 2026

0500 du matin - Mauvais Temps + pluie.

0800 observation sur le lagon du côté du canal
de MARETO.

Vu mouvement de bateaux prestataires
sans arrêt à bord. dû au Temps.

Quelques engins à moteur au reflux.

RAS

16⁰⁰ Passage du balai de jet ski - RAS
15⁰⁰ Retour des prestataires avec les jet ski RAS

UB 2 Zodiac sur la plage en fin de journée
le 15 Décembre 2025.

Temp. gris.

09⁰⁰ Dans le chenal, 1 Bateau prestataires
rempli de Touristes, suivi à 1 km de
près par un autre Bateau prestataire
rempli aussi. Un troisième un peu plus
loin. RAS

Dans la Baie d'Apronobu, 1 paquebot
"REGATA". Activités autour pour les
Navettes vers PAPETOAI. (Reparti à 17⁴³0)

1 pêcheur à la ligne à la hauteur du
Hilton.
1 pêcheur au fusil au récif

13⁰⁰ Balai de jet ski autour du paquebot.
RAS

le 18 Décembre 2025.

0830 Vue sur le chenal du Hilton
1 jet ski + 1 Bateau "Corail garden"
avec une dizaine de personnes à Bord,
allure au pas. RAS.

NB Pas de Piquet dans la Baie d'opunohu.
Présence Bateau plongeurs au récif.

Aucune Anomalie observée.

1300 Dans la baie d'opunohu, activité
jet ski. Parcours vers Mareto, jet
vers PAO PAO ensuite. RAS

1730 Sur la plage "Mareto" 6 zodiac
et leur occupants sur le sable.
c'est un engorgement. Bientôt
on aura une vingtaine de Zodiac

" Non Respect des Coraux "

le 13 Décembre 2025.

0830 Activité sur le chenal du Hilton

1. bateau de plongeurs remontant le chenal et croisant un bateau prestataires d'arrêt à Bord (plein). Suivi de deux autres bateaux plus loin.

Présence d'un bâtiment de la marine Nationale au large.

○ Des bateaux de plongeurs derrière le récif.

10⁰⁰ Passage des jet ski vers Haapihi venant de PTO PTO - PAS

11⁰⁰ Entrée du Navire des Douanes dans la Baie de Opunohu. (Parti vers 15⁰⁰)

Présence de pêcheurs en pirogue au récif

13⁰⁰ Balais de jet ski et retour à 15⁰⁰ dans la Baie d'Opunohu.

○ 17⁰⁰ Sept zodiacs sur la plage avec leur passagers sur le Bord parmi les autres.

Le 20 Décembre 2015

les mêmes activités du matin avec les mêmes acteurs. (de 08³⁰ à 09⁰⁰ et 11⁰⁰ et 15⁰⁰)

à noter que les 1^{er} mouvements sur le lac sont les plongeurs, les pêcheurs en Bateau et les pêcheurs au fusil (peu nombreux) ensuite viennent les Bateaux prestataires et les jet ski.

(Permanent) à noter une vingtaine de voitures (X25) en face de "MARETO".

"Pas de Paquebot dans la baie."

Aucun acte d'incivisme sur l'eau mais sur la plage à MARETO vers 17³⁰

3 Zodiac sur la plage et certains ont allumé un "feu" sur la plage. c'est strictement Interdit.

Si rien n'est fait, c'est l'anarchie !!!

Pas d'autres faits.

le 21 Décembre 2015

08³⁰ sur le lagon, Dans le chenal du Hilton, 1 bateau prestataires suivi d'un autre à 200 m à l'arrière. Tout 2 au pas.

À 500 m d'eux à l'arrière 2 autres bateaux prestataires. RAS

Derrière la barrière de récif 2 bateaux de plongeurs.

○ Pas de pagnebot dans la baie d'opahu. Toujours une vingtaine de voiliers face plage Maritô.

10⁰⁰ Passage du bateau de jet ski.

Un pêcheur au fusil près du récif.

11⁰⁰ Mer calme et aucun incident observé.

13⁰⁰ observation sur la baie, Des jeunes mettent en place puis à la mer 1 jet ski. Ils sont près de la plage dans un crique et ils s'amuse avec leur jouet dans la baie. Il y a 2 ou 3 jet qui font la même chose dans l'après midi.

vers 17⁰⁰ sur la plage "Mareto"

3 zodiac + occupant sur le bord pour
le sunset - c'est devenu un rituel
tout les soirs.

le 22 décembre 2020..

06⁰⁰

Beau Temps. 1^{er} Mouvement sur Plean
les pêcheurs en Bateau au large et
les plongeurs.

Mouvement des gens des bateaux voiliers
pour le Magasin.

0830

Premier mouvement de prestataires.

RAS

Passage des Jet ski aux heures habituelles
RAS

Aucune anomalie rencontrée.

17⁰⁰

Toujours les Zodiac sur la plage 5 à 6

le 23 Décembre 2025

0800 Vue sur le lagon. Passage dans le chenal du Hilton. 1 Bateau prestataires plein de Touristes. Allure au pas. Suivi d'autres bateaux prestataire.

Nombreux passage dans le chenal. RAS

Derrière le récif, Bateaux plongeurs. Dans la baie de Opunohu un Bateau ou Yacht Privé. + Activité autour.

0930 Passage des Jet ski. RAS.

Anomalie observée vers 15³⁰ dans la baie Opunohu. Une série de Jet ski traverse la baie d'Opunohu venant de Pao Pao. Un autres groupe de 4 jet ski les croisent et ils arrivent de Haapiti. Un troisième groupe arrive du fond de Opunohu (x 4) et passant près du 1er groupe, et tout cela en 1 minute. Une quinzaine d'épaves de moto des mer se croise.

1600 → Après cela 2 jet ski de couleur Vert

font du Rodéo devant la Passe.
Pendant 5 min, ils ont fait les
fon.

Il faudrait un contrôle des
activités Jet ski. Ils font un peu
ce qu'ils veulent, malgré les règles
établies.

1700 Présence de Zodiac sur la plage #1
jet ski.

NB
// Journée marquée par le flux
des Jet ski. Nombreux engins de
particulier qui ne connaissent pas
la réglementation Maritime.

à noter une augmentation de l'activité
Humaine venant du sud de la Baie
d'Opunohu.

Il y a la Marina Api et le
prestataire des Jet ski à "URUFORO"
cela fait une dizaine de visiteurs +
une quinzaine de Jet ski.

le 24 décembre 2015

Temps pluvieux et gris.

NB

Activités restreint sur le lagon. Sortie au moteur annulé et pareil pour certains prestataires de Jet-ski.

Les plongeurs sont présents.

à noter : Un voilier en particulier s'est ancré

à une vingtaine de mètres de la plage tout seul à droite alors que tout les autres sont de l'autre côté du chenal.

Celui-ci est presque au milieu. Ça commence comme cela après tout le monde fait comme ils veulent.

C'est comme pour le feu sur la plage. allumé par les gens des voiliers.

Ils sont tout une communauté et de plus en plus nombreux.

NB

le même phénomène se produit au fond de la baie d'opunhu avec la nouvelle marina de catamaran.

Rôle d'activités croissant. idem pour les Jet-ski

le 25 décembre 2025
Temps pluvieux et gris

Ras de sortie Prostataires.

Seul les jet spi de particulier
sillonner le lagon. RAS

WB

Deux voiliers ancrés à 30 m du
Bord de la plage.

Bateau plongeur au récif. RAS

le 26 décembre 2025.

vers 10⁰⁰

Bain de jet spi dans le chenal. Tous
au pas. RAS

WB

Services de Bateaux prostataires & plongeurs
passant dans le chenal.

Présence d'un Paquebot dans la Baie
Opunhu. + Activités autour.

Il est reparti à 17h30

observation de Butuan plongeur au récif. RAS

vers 16⁰⁰ Un groupe de jet ski de retour du Haapiti
vers Opunohu (x5)

à 18⁰⁰ sur la plage, 2 zodiac + occupant au
Bord.

RAS

à noter : Activité PARASAILING au large ce matin.

le 27 décembre 2025

09⁰⁰ observation sur le lagon et le chenal du
Hilton.

Présence d'1 paquebot dans la baie + agitation
autour avec les navettes bateaux vers le quai
de Papetohai. RAS

Passage des Protatins dans le chenal.

10⁰⁰ Balais des jet ski. Plusieurs fréquence de
passage de jet ski vers les 13⁰⁰, 15⁰⁰, 16⁰⁰
allés comme retour selon le G^r de certains.

Présence des Plongeurs au récif. RAS

NB

journee avec forte activite + Mouvement
de bateaux jet ski, et autres moyens
flottants. "Un vrai parc d'attraction
aquatique" cela a duree la matinee
et une partie de l'apres midi.
Paquebot reparti a 1730.

18⁰⁰

Sur la plage "Mareto", 2 Zodiac

NB

Beaucoup de monde sur la plage (1 mariage)

le 28 decembre 2025

Temps pluvieux avec forte pluie.

NB

1 voilier 2 masts dans la baie opunohu.

Activites reduites sur le lagon a cause
des mauvais temps.

29 Decembre 2025

la meteo s'est ameliore.

09⁰⁰

Sortie sur le lagon.

observation du trafic maritime.

NB

Balai de bateaux prestataires de Pao Pao
et croisant 1 Bateau plongeur dans le

chenal.

Présence d'1 paquebot dans la baie + activités des navettes autour

10⁰⁰ Balais de jet ski dans le chenal Hilton vers Haapiti. Au pas !!

11⁰⁰ Toujours quelques bateaux plongeurs au récif.

13⁰⁰ Intense activité sur l'eau, et autour du Paquebot.

15⁰⁰ Dans la baie d'opunohu, Un groupe de 18 jet ski par groupe de 5 ou 4.

Ils se croisent dangereusement et sont de couleur Vert fluo et des fois font des rodeo et course comme aujourd'hui.

17⁰⁰ Plage Maret. 2 zodiacs sur la plage. c'est devenu une habitude télévisée par les baigneurs.

Toujours une vingtaine de voiliers en face de la plage. RAS

le 30 décembre 2025.

08⁰⁰ pêche au rœuf - 2 personnes avec
canoe à pêche.

Au Rœuf, Bateau plongeur en action

NB Passage de Bateau Prestataire. 3 en 15 mns
se suivant à bonne distance et rempli
de clients (touristes)

09⁰⁰ passage des Jet Ski venant de PAO PAO
et aussi quelques temps après venant de
Opunohu - (à vive allure)

Pêcheur x2 en barque à moteur dans le
chenal Hilton.

NB Présence de 2 Yatch Privé avec super Majos
pour les activités nautiques.

à noter : Au fond de "URUPA RA" Opunohu, 1
voilier toujours échoué et non délogé.
(à suivre...)

13⁰⁰ Activités Jet Ski.

17³⁰ à la plage. Marek, 2 zodiac RAS

le 31 décembre 2025

Pas d'observation. "Jour de Pêche"

à noter un surcroît d'activités sur le lagon et au large."

RAS

Bonne Année 2026

le 01 Janvier 2026

à 09³⁰. observation du lagon. Calme
Peu d'activité le matin.

NB Durant la journée nombreux passages de
jet ski. + bateau des particuliers.
RAS

Du monde à la plage. RAS

NB Aucun incident constaté sur l'eau ou infraction.